

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 901

26 mars 2016

SOMMAIRE

Altice Corporate Financing S.à r.l.	43207	Rodizio S.à r.l.	43248
Eurofins International Holdings LUX	43206	Sandman Productions S.à r.l.	43204
FB Patrimoine S.à r.l.	43248	Sandman Productions S.à r.l.	43204
Finance Européenne S.A.	43248	Saskia Holding S.A., SPF	43207
Gilleco S.A.	43209	Seapoint	43207
Gilleco S.A. - SPF	43209	Secogest	43207
M2 Belair S.à r.l.	43204	SecureOps S.à r.l.	43248
Mohwa S.à r.l.	43204	Selecta Group S.à r.l.	43238
MUM Management S.A.	43204	SJ (Luxembourg) Sàrl	43208
Net + Ultra	43204	SL Holdings S.à r.l.	43219
Nocarlux S.A.	43202	Smart Metering Systems S.à r.l.	43205
Nocarlux S.A.	43202	Société Commerciale des Transports et Logis- tique S.A.	43205
Nocarlux S.A.	43202	Société Commerciale des Transports et Logis- tique S.A.	43205
Nocarlux S.A.	43202	Société des Carrières S.A.	43205
Olympia Management S.à r.l.	43202	Soft Clean Gommage S.à r.l.	43208
Orion Master IV Luxembourg S.à r.l.	43245	Soft Clean Gommage S.à r.l.	43208
Paganini S.à r.l.	43203	Speed'Immat	43208
PATRIZIA Real Estate 60 S.à r.l.	43203	Square Strategy Services S.A.	43206
PATRIZIA Res Publica Hessen I HoldCo S.à r.l.	43203	Stackpole International, S.à r.l.	43207
PATRIZIA Res Publica Hessen I TopCo S.à r.l.	43203	Stader GmbH	43208
Praesidian Capital Lxco 2 S.à r.l.	43203	Starwood Capital Group European S.à r.l. ..	43206
Pramerica (PEREF) Holding S.à r.l.	43229	Starwood Capital Group European S.à r.l. ..	43206
ProLogis European Finance XIV S.à r.l.	43203	Teseo Luxembourg S.A.	43243
RIEM	43248	The Information Factory S.A.	43205

Nocarlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9544 Wiltz, 2A, rue Hannelast.
R.C.S. Luxembourg B 133.182.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Internationale SA

Référence de publication: 2016069986/10.

(160032685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2016.

Nocarlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9544 Wiltz, 2A, rue Hannelast.
R.C.S. Luxembourg B 133.182.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Internationale SA

Référence de publication: 2016069987/10.

(160032686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2016.

Nocarlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9544 Wiltz, 2A, rue Hannelast.
R.C.S. Luxembourg B 133.182.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Internationale SA

Référence de publication: 2016069988/10.

(160032687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2016.

Nocarlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9544 Wiltz, 2A, rue Hannelast.
R.C.S. Luxembourg B 133.182.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Internationale SA

Référence de publication: 2016069989/10.

(160032688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2016.

Olympia Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2347 Luxembourg, 1, rue du Potager.
R.C.S. Luxembourg B 169.232.

Dépôt rectificatif du dépôt initial n° L 150153162 du 18/08/2015

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

OLYMPIA MANAGEMENT S.à.r.l.

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2016069996/14.

(160033005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2016.

Praesidian Capital Lxco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 189.482.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016070018/9.

(160033427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2016.

ProLogis European Finance XIV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 141.915.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016070021/9.

(160032632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2016.

Paganini S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8212 Mamer, 28, rue Baerendall.

R.C.S. Luxembourg B 110.605.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016070023/9.

(160032813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2016.

PATRIZIA Real Estate 60 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 123.124.

—
Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016070025/9.

(160032801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2016.

PATRIZIA Res Publica Hessen I HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 181.332.

—
Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016070026/9.

(160033120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2016.

PATRIZIA Res Publica Hessen I TopCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 181.331.

—
Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016070027/9.

(160033115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2016.

Mohwa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9b, boulevard Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 189.644.

Les comptes annuels au 31-12-2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016069968/9.

(160033140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2016.

MUM Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, Maison 150.

R.C.S. Luxembourg B 97.932.

Les comptes annuels au 30.11.2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016069975/9.

(160033430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2016.

M2 Belair S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 135, avenue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 190.289.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016069978/9.

(160033313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2016.

Net + Ultra, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 256, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 56.292.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016069983/9.

(160032795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2016.

Sandman Productions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8415 Steinfort, 9, rue Herrenfeld.

R.C.S. Luxembourg B 51.925.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016070105/9.

(160032827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2016.

Sandman Productions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8415 Steinfort, 9, rue Herrenfeld.

R.C.S. Luxembourg B 51.925.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016070106/9.

(160032828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2016.

The Information Factory S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 104.551.

Le bilan au 31.12.2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2016.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte postale 1307

L - 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2016070147/14.

(160032782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2016.

Smart Metering Systems S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8287 Kehlen, 15, Zone Industrielle.
R.C.S. Luxembourg B 157.938.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 22 février 2016. Signature.

Référence de publication: 2016070120/10.

(160033068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2016.

Société Commerciale des Transports et Logistique S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
R.C.S. Luxembourg B 171.826.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Signature.

Référence de publication: 2016070122/10.

(160033194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2016.

Société Commerciale des Transports et Logistique S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
R.C.S. Luxembourg B 171.826.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Signature.

Référence de publication: 2016070123/10.

(160033195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2016.

Société des Carrières S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 5, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 190.750.

Le bilan et l'annexe légale de l'exercice allant du 23 septembre 2014 au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016070124/10.

(160033291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2016.

Square Strategy Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 128.094.

Le bilan au 31/12/2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2016.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L - 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2016070088/14.

(160033009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2016.

Starwood Capital Group European S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 83.810.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2016.

Référence de publication: 2016070091/10.

(160032947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2016.

Starwood Capital Group European S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 83.810.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2016.

Référence de publication: 2016070092/10.

(160032962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2016.

Eurofins International Holdings LUX, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 34.000.000,00.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 157.959.

La société prend acte que:

- M. Lucas Cozzani, gérant, réside désormais professionnellement au 48, Avenue Herrmann-Debroux, 1160 Bruxelles, Belgique.

- M. Gilles Martin, gérant, réside désormais professionnellement au 48, Avenue Herrmann-Debroux, 1160 Bruxelles, Belgique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Value Partners S.A.

Référence de publication: 2016053570/15.

(160012745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2016.

Altice Corporate Financing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 201.398.

En date du 22 décembre 2015, Altice N.V., Cattenbroekerdijk, NL-3446HA Woerden, Pays-Bas, enregistrée à la Chambre du Commerce sous le numéro 63329743 - détenteur de 12.500 parts sociales de la Société - transfère 12.500 parts sociales à ALTICE GROUP LUX S.à r.l., 3, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, enregistrée au RCSL sous le numéro B202171.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016054812/13.

(160014896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

Stackpole International, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 162.412.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2016.

Stackpole International S.à r.l.

Patrick van Denzen

Gérant B

Référence de publication: 2016065551/14.

(160027306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

Saskia Holding S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 52.629.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016065564/10.

(160027406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

Secogest, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7570 Mersch, 29, rue Nic Welter.
R.C.S. Luxembourg B 77.586.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016065570/10.

(160027299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

Seapoint, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 22.929.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2016065569/10.

(160026922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

SJ (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 131.238.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 30 Juin 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2016.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2016065578/14.

(160027118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

Soft Clean Gommage S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 143, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 157.102.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SOFT CLEAN GOMMAGE S.à r.l.

Référence de publication: 2016065583/10.

(160027257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

Soft Clean Gommage S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 143, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 157.102.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SOFT CLEAN GOMMAGE S.à r.l.

Référence de publication: 2016065584/10.

(160027267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

Speed'Immat, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3562 Dudelange, 21, rue Schiller.
R.C.S. Luxembourg B 190.560.

Le bilan de clôture au 30 novembre 2015 de la société Speed'Immat dissoute en date du 23 décembre 2015 et déjà radiée, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016065589/10.

(160027403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

Stader GmbH, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5440 Remerschen, 39, Wäistrooss.
R.C.S. Luxembourg B 132.364.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016065590/10.

(160027582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

**Gilleco S.A., Société Anonyme Soparfi,
(anc. Gilleco S.A. - SPF).**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.
R.C.S. Luxembourg B 169.653.

L'an deux mille quinze, le vingt-deux décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «Gilleco S.A. - SPF», ayant son siège social à L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 169 653, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 16 juin 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2031 du 16 août 2012.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Maria Helena GONCALVES, corporate manager, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Katrin DUKIC, corporate administrator, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Annerose GÖBEL, corporate administrator, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

La Présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Changement de l'objet social par abandon du statut de société de gestion de patrimoine familial, pour transformer la Société en société de participation financière pleinement imposable, avec effet au jour de l'acte.

2. Modification subséquente de l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

"La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions, marques et brevets ou droits de propriété intellectuelle de toute origine, participer à la création, l'administration, la gestion, le développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, marques, brevets ou droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires, marques, brevets et droits de propriété intellectuelle, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties et/ou aux sociétés affiliées et/ou aux sociétés appartenant à son Groupe de sociétés, le Groupe étant défini comme le groupe de sociétés incluant les sociétés mères, ses filiales ainsi que les entités dans lesquelles les sociétés mères ou leurs filiales détiennent une participation.

La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société pourra détenir, développer, exploiter des marques, brevets, concessions, licences ou tout autre droit de propriété intellectuelle, directement ou par l'exploitation de concessions ou licences.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou fournir un accès au crédit à toute entité affiliée luxembourgeoise ou étrangère, acquérir tous instruments de dette ou titres émis par de telles entités et fournir et émettre tout type de garantie en faveur ou au profit ou dans l'intérêt de telles entités, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société;

Elle pourra ainsi procéder à l'acquisition, à la gestion, au développement, à la vente et à la location de tout bien immobilier, meublé ou non, et en général, effectuer toutes opérations immobilières à l'exception de celles réservées aux agents immobiliers.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, y inclus toutes opérations et transactions immobilières, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La Société n'exercera pas directement une activité industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public."

3. Changement de la dénomination de la Société en «GILLECO S.A.».

4. Refonte complète des statuts pour les mettre en conformité avec les dispositions actuelles de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 telle que modifiée.

5. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide:

- d'abandonner le statut de société de gestion de patrimoine familial et de transformer la Société en société de participations financières pleinement imposable (SOPARFI), avec effet au jour de l'acte;
- de modifier l'objet social et d'adopter en conséquence pour l'article 2 des statuts la teneur comme ci-avant reproduite dans l'ordre du jour sous le point 2);
- de changer la dénomination de la Société en "Gilleco S.A.";
- de reformuler complètement les statuts pour les mettre en conformité avec les dispositions actuelles de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 telle que modifiée.

Deuxième résolution

Afin de refléter ce qui précède, l'assemblée décide la refonte suivante des statuts:

STATUTS

"A. Nom - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de «Gilleco S.A.», (la "Société"), régie par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions, marques et brevets ou droits de propriété intellectuelle de toute origine, participer à la création, l'administration, la gestion, le développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, marques, brevets ou droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires, marques, brevets et droits de propriété intellectuelle, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties et/ou aux sociétés affiliées et/ou aux sociétés appartenant à son Groupe de sociétés, le Groupe étant défini comme le groupe de sociétés incluant les sociétés mères, ses filiales ainsi que les entités dans lesquelles les sociétés mères ou leurs filiales détiennent une participation.

La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société pourra détenir, développer, exploiter des marques, brevets, concessions, licences ou tout autre droit de propriété intellectuelle, directement ou par l'exploitation de concessions ou licences.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou fournir un accès au crédit à toute entité affiliée luxembourgeoise ou étrangère, acquérir tous instruments de dette ou titres émis par de telles entités et fournir et émettre tout type de garantie en faveur ou au profit ou dans l'intérêt de telles entités, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société;

Elle pourra ainsi procéder à l'acquisition, à la gestion, au développement, à la vente et à la location de tout bien immobilier, meublé ou non, et en général, effectuer toutes opérations immobilières à l'exception de celles réservées aux agents immobiliers.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, y inclus toutes opérations et transactions immobilières, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La Société n'exercera pas directement une activité industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

B. Capital social - Actions

Art. 3. Le capital social souscrit est fixé à soixante mille euros (60.000,- EUR), représenté par six cents (600) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires.

Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire) n'entraîne pas la dissolution de la Société.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale prise en accord avec les dispositions applicables au changement de statuts.

La constatation d'une telle augmentation ou diminution du capital peut être confiée par l'assemblée générale au Conseil d'Administration.

L'assemblée générale, appelée à délibérer sur l'augmentation de capital peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants.

C. Conseil d'administration

Art. 5. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. En cas d'existence d'un conseil d'administration, les administrateurs seront de catégorie A ou de catégorie B.

Cependant, si la Société est constituée par un actionnaire unique ou s'il est constaté à une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions de la Société sont détenues par un actionnaire unique, la Société peut être administrée

par un administrateur unique jusqu'à la première assemblée générale annuelle suivant le moment où il a été remarqué par la Société que ses actions étaient détenues par plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs seront élus pour un terme qui n'excédera pas six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Les administrateurs peuvent être réélus pour des termes successifs.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple des votes valablement exprimés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires prise à la majorité simple des votes valablement exprimés.

Si une personne morale est nommée administrateur de la Société, cette personne morale doit désigner un représentant qui agira au nom et pour le compte de la personne morale. La personne morale ne pourra révoquer son représentant permanent que si son successeur est désigné au même moment.

Au cas où le poste d'un administrateur deviendrait vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance pourra être temporairement comblée par le conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale, dans les conditions prévues par la loi.

Art. 6. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

En cas d'administrateur unique, tous les pouvoirs du Conseil d'Administration lui sont dévolus.

De même, le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le Conseil d'Administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

Le Conseil d'Administration élira en son sein un président.

Il se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration; en son absence le Conseil d'Administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à la réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, par télécopie ou par courrier électronique (sans signature électronique), sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par lettre, télécopie, courrier électronique (sans signature électronique) ou tout autre moyen écrit, une copie en étant une preuve suffisante. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du Conseil d'Administration en désignant par lettre, télécopie, par courrier électronique (sans signature électronique) ou tout autre moyen écrit, un autre administrateur comme son mandataire, une copie étant une preuve suffisante. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres de façon continue et qui permet une participation efficace de toutes ces personnes. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Une réunion tenue par de tels moyens de communication est présumée se tenir au siège social de la Société.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du Conseil d'Administration. Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à l'unanimité. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Le Conseil d'Administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'une ou de plusieurs lettres, télécopies ou tout autre moyen écrit, l'ensemble des écrits constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Le Conseil d'Administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion journalière, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Art. 7. Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur unique ou bien, en cas de pluralité d'administrateurs, par les signatures conjointes de deux administrateurs dont obligatoirement celle d'un administrateur de la catégorie A avec celle d'un administrateur de la catégorie B ou par la signature individuelle d'un délégué du Conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la Société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 8. La Société s'engage à indemniser tout administrateur des pertes, dommages ou dépenses occasionnés par toute action ou procès par lequel il pourra être mis en cause en sa qualité passée ou présente d'administrateur de la Société, sauf le cas où dans pareille action ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration intentionnelle.

D. Surveillance

Art. 9. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

E. Assemblée générale des actionnaires

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires. La mort ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire) ne mènera pas à la dissolution de la Société.

L'assemblée générale est convoquée par le Conseil d'Administration. Elle devra être convoquée sur demande écrite des actionnaires représentant au moins dix pourcent (10%) du capital social de la Société. Les actionnaires représentant au moins dix pourcent (10%) du capital social de la Société peuvent demander l'ajout d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires. Une telle requête doit être adressée au siège social de la Société par courrier recommandé au moins cinq (5) jours avant la date prévue pour l'assemblée.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalable.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Les actionnaires prenant part à une assemblée par le moyen d'une visioconférence, ou par le biais d'autres moyens de communication permettant leur identification, sont considérés être présents pour le calcul des quorum et votes. Les moyens de communication utilisés doivent permettre à toutes les personnes prenant part à l'assemblée de s'entendre les unes les autres en continu et également permettre une participation efficace de ces personnes à l'assemblée.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par lettre, courrier électronique (sans signature électronique), par télécopie ou tout autre moyen de communication, une copie en étant une preuve suffisante, une autre personne comme son mandataire.

Chaque actionnaire peut voter par des formes de votes envoyées par courrier ou télécopie au siège social de la Société ou à l'adresse précisée dans l'avis de convocation. Les actionnaires peuvent uniquement utiliser les formes de vote fournies par la Société et qui contiennent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour, ainsi que le sens du vote ou de son abstention.

Les formes de vote n'indiquant pas un vote, que ce soit pour ou contre la résolution proposée, ou une abstention, sont nulles. La Société prendra uniquement en compte les formes de vote reçues avant l'assemblée générale à laquelle elles se rapportent.

Les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes valablement exprimés, sauf si l'objet pour lequel une décision devait être prise se rapporte à une modification des statuts. Dans ce cas, la décision sera prise à la majorité des deux-tiers des votes valablement exprimés.

Le Conseil d'Administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 27 mai à 16.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

F. Exercice social - Bilan

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 13. Sur le bénéfice annuel net de la Société, il sera prélevé 5% (cinq pour cent) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social, tel que prévu à l'article 3 des présents statuts ou tel qu'augmenté ou réduit de la manière prévue au même article 3.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du Conseil d'Administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net. Des acomptes sur dividendes pourront être versés, par le Conseil d'Administration, en conformité avec les conditions prévues par la loi.

G. Application de la loi

Art. 14. La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à mille deux cents euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version française fera foi.

DONT ACTE, fait et passée à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, connues du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, elles ont toutes signé avec Nous notaire le présent acte.

Suit la version anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-second day of December.

Before Me Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, (Grand- Duchy of Luxembourg), undersigned;

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited family wealth management company ("société de patrimoine familial sous forme de société anonyme") "Gilleco S.A.-SPF", (the "Company"), with registered office in L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 169653, incorporated under the name of Future Management Holdings S.A. pursuant to a deed of Me Jea SECKLER, then notary residing in Luxembourg, on the 11th of June, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2031 of the 16 août 2012.

The meeting is presided by Mrs Maria Helena GONCALVES, corporate manager, professionally residing in L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons- Malades.

The Chairman appoints as secretary Mrs Katrin DUKIC, corporate administrator, professionally residing in L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

The meeting elects as scrutineer Mrs. Annerose GÖBEL, corporate administrator, professionally residing in L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state the following:

A) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Change of the social purpose by abandonment of the statute of private asset management company ("Société de gestion de patrimoine familial"), by transforming the company into a fully taxable company of financial participations, with effect at the day of the deed.

2. Subsequent amendment of article 2 of the articles of association, in order to give it the following wording:

"The purpose of the Company is any operation related directly or indirectly to the holding of participations, in any form whatsoever in any companies, as well as the administration, management, control and development of such participations.

The Company may also use its assets to create, to manage, to improve and to liquidate a portfolio consisting of any assets, financial instruments, bonds, debentures, stocks, notes, securities, trademarks, patents or intellectual property rights of any kind, to participate to the ownership, administration, management, development and control of any enterprises, to acquire, by effect of contribution, subscription, assignment or purchase option or in any other way, any assets, trademark or patents or other intellectual property rights, to monetize any such assets or rights by effect of sale, assignment, exchange or otherwise, to develop such enterprises, trademarks, patents or other intellectual property rights, to grant to companies into which the Company has an interest any assistance, loan, cash or guaranty and/or to affiliated companies and/or companies that are part to its Groups of companies, the Group being referred to herein as the group of companies including mother entities, its subsidiaries and any other entity into which the mother entities or their subsidiaries hold a participation.

The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may also acquire, develop and exploit all trademarks, patents, rights or licenses or any other industrial or intellectual property right, directly or by assignment or grant of licenses.

The Company may also be part of the following transactions, it being understood that the Company shall not be part of any transaction which may bring the Company to be engaged in any activity which may be considered as a regulated activity of a financial nature:

- enter in any borrowing in any form or obtain any credit or financing and raise funds therefore, notably, by issuing securities, bonds, notes and other debt or equity titles or by using derivatives or otherwise;

- grant loan, transmit funds, provide credit access to any Luxembourg or foreign affiliated entities, acquire any debt instruments or securities issued by such entities and provide and issue any kind of guaranty in favor or to the benefit of such entities, which may be in the Company's interest.

The company may also proceed with the acquisition, management, development, sale and rental of any real estate, whether furnished or not, and in general, carry out all real estate operations with the exception of those reserved to a dealer in real estate.

The Company shall conduct any act that is necessary to safeguard its rights and shall conduct all operations generally without limitation, including any real estate operations and transactions, which relate to or enable its purposes.

In general, it may take any measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company shall not directly carry out any industrial activity or maintain commercial establishment open to the public”

2. - Change of the name of the Company into “Gilleco S.A.”.

3. - Complete rewording of the articles of association in accordance with the current provisions of Luxembourg law dated 10th August 1915 as modified.

5. Miscellaneous.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolution:

First resolution

The meeting decides:

- to abandon the statute of private asset management company (“Société de gestion de patrimoine familial”) and to transform the Company into a fully taxable company of financial participations, with effect at the day of the deed;

- to modify the purpose of the Company and to adopt in consequence for article 2 of the articles of association the wording as reproduced under point 2) of the agenda;

- to change the name of the Company into “Gilleco S.A.”;

- to reword completely the articles of association in order to put them in accordance with the current provisions of Luxembourg law dated 10th August 1915 as modified.

Second resolution

In order to reflect such actions, the meeting decides the following restatement of the articles of association:

ARTICLES OF ASSOCIATION

A. Name - Registered office - Duration - Purpose

Art. 1. There exists a public limited company ("société anonyme") under the name of “Gilleco S.A.”, ("the Company") governed by the law of August 10th, 1915 concerning commercial companies. The registered office is established in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg).

If extraordinary events of a political, economic, or social nature, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

The duration of the Company is unlimited.

The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of these articles of association.

Art. 2. The purpose of the Company is any operation related directly or indirectly to the holding of participations, in any form whatsoever in any companies, as well as the administration, management, control and development of such participations.

The Company may also use its assets to create, to manage, to improve and to liquidate a portfolio consisting of any assets, financial instruments, bonds, debentures, stocks, notes, securities, trademarks, patents or intellectual property rights of any kind, to participate to the ownership, administration, management, development and control of any enterprises, to acquire, by effect of contribution, subscription, assignment or purchase option or in any other way, any assets, trademark or patents or other intellectual property rights, to monetize any such assets or rights by effect of sale, assignment, exchange or otherwise, to develop such enterprises, trademarks, patents or other intellectual property rights, to grant to companies into which the Company has an interest any assistance, loan, cash or guaranty and/or to affiliated companies and/or companies that are part to its Groups of companies, the Group being referred to herein as the group of companies including mother entities, its subsidiaries and any other entity into which the mother entities or their subsidiaries hold a participation.

The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may also acquire, develop and exploit all trademarks, patents, rights or licenses or any other industrial or intellectual property right, directly or by assignment or grant of licenses.

The Company may also be part of the following transactions, it being understood that the Company shall not be part of any transaction which may bring the Company to be engaged in any activity which may be considered as a regulated activity of a financial nature:

- enter in any borrowing in any form or obtain any credit or financing and raise funds therefore, notably, by issuing securities, bonds, notes and other debt or equity titles or by using derivatives or otherwise;
- grant loan, transmit funds, provide credit access to any Luxembourg or foreign affiliated entities, acquire any debt instruments or securities issued by such entities and provide and issue any kind of guaranty in favor or to the benefit of such entities, which may be in the Company's interest.

The company may also proceed with the acquisition, management, development, sale and rental of any real estate, whether furnished or not, and in general, carry out all real estate operations with the exception of those reserved to a dealer in real estate.

The Company shall conduct any act that is necessary to safeguard its rights and shall conduct all operations generally without limitation, including any real estate operations and transactions, which relate to or enable its purposes.

In general, it may take any measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company shall not directly carry out any industrial activity or maintain commercial establishment open to the public.

B. Share capital - Shares

Art. 3. The subscribed share capital is fixed at sixty thousand euro (30'000- EUR) represented by six hundred (600) shares of a par value of one hundred euro (100.- EUR) each.

Art. 4. The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which the law prescribes registered form.

The Company's shares may be issued, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The Company may have one or several shareholders.

The death or the dissolution of the sole shareholder (or any other shareholder) shall not lead to the dissolution of the Company.

The Company may repurchase its own shares with its free reserves under the provisions set forth in Article 49-2 of the law on commercial companies.

The capital of the Company may be increased or reduced in one or several steps by a decision of the general meeting of shareholders, adopted in accordance with the provisions applicable to changes in the Articles of Incorporation.

The general meeting may entrust the board of directors with the realisation of such increase or decrease in the capital.

The general meeting of the shareholders called to decide upon the increase in capital may limit or waive the preferential subscription right of the existing shareholders.

C. Board of directors

Art. 5. The Company shall be managed by a Board of Directors composed of three members at least, shareholders or not, divided into category A directors and category B directors.

However, if the Company is incorporated by one single shareholder or if it is noted at a shareholders' meeting that all the shares issued by the Company are held by one single shareholder, the Company may be managed by one single director until the first annual shareholders' meeting following the moment where the Company has noted that its shares are held by more than one shareholder.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting, which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six years and the directors shall hold office until their successors are elected. Directors may be re-elected for successive terms.

The directors are elected by the general meeting of shareholders at a simple majority of the votes validly cast.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders at a simple majority of the votes validly cast.

If a legal entity is appointed as director of the Company, such legal entity must designate a permanent representative who shall perform this role in the name and on behalf of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints his successor at the same time.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, in compliance with the applicable legal provisions.

Art. 6. The Board of Directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the Company's object; all matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present articles of association are within the competence of the Board of Directors.

In case of one single director, the latter is vested with all the powers of the Board of Directors.

The Board may issue in particular float convertible or non-convertible bonded loans, by way of issue of bearer or registered bonds, with any denomination whatsoever and payable in any currency whatsoever, being understood that any issue of convertible bonds may only be effected within the limits of the authorized capital.

The Board of Directors will determine the nature, price, rate of interest, issue and repayment conditions as well as any other conditions in relation thereto.

A register of the registered bonds will be kept at the registered office of the Company.

The Board of Directors shall choose from among its members a chairman.

The Board of Directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the Board of Directors, but in his absence, the shareholders or the Board of Directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the Board of Directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, by facsimile or by electronic mail (without electronic signature), except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by facsimile, by electronic mail (without electronic signature) or any other similar means of communication, a copy being sufficient proof thereof. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Board of Directors.

Any directors may act at any meeting of the Board of Directors by appointing another director as his proxy in writing, by facsimile, by electronic mail (without electronic signature) or by any means of communication, a copy being sufficient proof thereof. A director may represent one or more of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the Board of Directors by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of all such persons in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. A meeting held through such means of communication is deemed to be held at the registered office of the Company.

The Board of Directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the Board of Directors.

Decisions shall be taken only with the approval of a majority of the directors present or represented at such meeting. In case of a tie the Chairman has the casting vote.

The Board of Directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, by electronic mail (without electronic signature) or any other similar means of communication, a copy being sufficient proof thereof. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the Company in connection therewith to one or more Directors, Manager or other Officers; they need not be shareholders of the Company.

Art. 7. Towards third parties the Company is validly bound in any circumstances by the single signature of the sole director or, in case of plurality of directors, by the joint signatures of one category A director and one category B director or by the individual signature of a delegate of the board within the limits of its powers.

The signature of one director will be sufficient to represent the Company validly with the public administrations.

Art. 8. The Company undertakes to indemnify any Director against loss, damages, or expenses incurred by him in connection with any action or suit to which he may be made a party in his present or past capacity as Director of the Company, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action to be liable for gross negligence or wilful misconduct.

D. Supervision of the company

Art. 9. The Company shall be supervised by one or more Auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a maximum period of six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

E. General meetings of shareholders

Art. 10. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. The Company may have one or several shareholders. The death or the dissolution of the sole shareholder (or any other shareholder) shall not lead to the dissolution of the Company.

The general meeting is convened by the Board of Directors. It shall also be convened upon request in writing of shareholders representing at least ten percent (10%) of the Company's share capital. Shareholders representing at least ten percent (10%) of the Company's share capital may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of shareholders. Such request must be addressed to the Company's registered office by registered mail at least five (5) days before the date of the meeting.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

The quorum and time-limits required by law shall govern the convening notices and the conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Shareholders taking part in a meeting through video-conference or through other means of communication allowing their identification are deemed to be present for the computation of the quorum and votes. The means of communication used must allow all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and must allow an effective participation of all such persons in the meeting.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by electronic mail (without electronic signature), by facsimile or by any other means of communication, a copy being sufficient proof thereof.

Each shareholder may vote through voting forms sent by post or facsimile to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company and which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting, as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour of, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box.

Voting forms which show neither a vote in favour, nor against the proposed resolution, nor an abstention, are void. The Company will only take into account voting forms received prior to the general meeting which they relate to.

Resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed with a simple majority of the votes validly cast, unless the item to be resolved upon relates to an amendment of the articles of association, in which case the resolution will be passed with a majority of the two thirds of the vote validly cast.

The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

Art. 11. The annual general meeting shall be held on the 27th of May of each year at four (4.00) p.m. at the registered office or such other place as indicated in the convening notices.

If the said day is a public holiday, the meeting shall be held on the next following working day.

F. Financial year - Profits

Art. 12. The accounting year of the Company shall begin on January first of each year and shall terminate on December thirty-first of the same year.

Art. 13. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company, as stated in article 3 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 3 hereof.

The general meeting of shareholders will determine, on the proposal of the Board of Directors, how the balance of the yearly net profit will be allocated. Interim dividends may be distributed by the Board of Directors in compliance with the terms and conditions provided for by law.

G. Applicable law

Art. 14. As regards the matters which are not specified in the present articles, the parties refer and submit to the provisions of the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at two thousand euros.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, declares herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the French version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Signé: Maria Helena GONCALVES, Katrin DUKIC, Annerose GÖBEL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 30 décembre 2015. Relation GAC/2015/11847. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Nathalie DIEDERICH.

Référence de publication: 2016004645/568.

(160002855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2016.

SL Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 212.500,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 197.764.

In the year two thousand and fifteen, on the eighteenth day of December,
before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,
was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of SL Holdings S.à r.l. (formerly Goliath Holdings S.à r.l.), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 197.764 (the Company).

The Company was incorporated on June 9, 2015 pursuant to a deed enacted by Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2127, page 102063, dated August 18, 2015. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended on December 11, 2015 pursuant to a deed enacted by Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

THERE APPEARED:

SL Holdings Limited, a company incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Paget-Brown Trust Company Limited, Boundary Hall, Cricket Square, PO Box 1111, Grand Cayman, KY1-1102, Cayman Islands and registered with the Cayman Islands Companies' Register under number PB-306201 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mr Gianpiero SADDI, private employee, professionally residing at 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said power of attorney, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record that:

I. The five hundred (500) shares, having a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up, representing the entirety of the share capital of the Company of an amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda hereinafter reproduced.

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. waiver of convening notice;

2. (i) creation of new classes of shares of the Company, being the class A shares, the class B shares, the class C shares, the class D shares, the class E shares, the class F shares, the class G shares, the class H shares, the class I shares and the class J shares, having a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, which may be issued from time to time and will have the rights and features as set out in the Articles as they are proposed to be amended under items 5, 6 and 7 of this agenda, and (ii) re-designation of the existing five hundred (500) shares of the Company into five hundred (500) class A shares of the Company;

3. increase of the subscribed share capital of the Company by an amount of two hundred thousand euro (EUR 200,000) in order to bring the said share capital from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by five hundred (500) class A shares, having a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, to an amount of two hundred twelve thousand and five hundred euro (EUR 212,500), by way of the issuance of eight hundred (800) class A shares, eight hundred (800) class B shares, eight hundred (800) class C shares, eight hundred (800) class D shares, eight hundred (800) class E shares, eight hundred (800) class F shares, eight hundred (800) class G shares, eight hundred (800) class H shares, eight hundred (800) class I shares and eight hundred (800) class J shares, having a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, for a total subscription price of two hundred thousand euro (EUR 200,000);

4. subscription for the newly issued alphabet shares and payment of the share capital increase specified under item 3. above;

5. amendment and full restatement of paragraph 5 of the Articles;

6. amendment and full restatement of paragraph 15 of the Articles;

7. amendment and full restatement of section 6 of the Articles;

8. amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, to any employee of Maitland Luxembourg S.A. and to any lawyer or employee of Stibbe Avocats in Luxembourg, acting individually, to proceed on behalf of the Company with the above changes in the register of shareholders of the Company; and

9. miscellaneous.

Now, therefore, the appearing party, acting through its proxyholder, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented, the Meeting waives the convening notices requirement, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to create new classes of shares of the Company, being the class A shares, the class B shares, the class C shares, the class D shares, the class E shares, the class F shares, the class G shares, the class H shares, the class I shares and the class J shares, having a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, which may be issued from time to time and will have the rights and features as set out in the Articles as they will be amended pursuant to the below fifth, sixth and seventh resolutions.

The Meeting further resolves to re-designate the existing five hundred (500) shares of the Company into five hundred (500) class A shares of the Company.

Third resolution

The Meeting resolves to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of two hundred thousand euro (EUR 200,000),

in order to bring the said share capital from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by five hundred (500) class A shares, having a par value of twenty-five euro (EUR 25) each,

to an amount of two hundred twelve thousand and five hundred euro (EUR 212,500), by way of the issuance of eight hundred (800) class A shares, eight hundred (800) class B shares, eight hundred (800) class C shares, eight hundred (800) class D shares, eight hundred (800) class E shares, eight hundred (800) class F shares, eight hundred (800) class G shares, eight hundred (800) class H shares, eight hundred (800) class I shares and eight hundred (800) class J shares, having a par value of twenty-five euro (EUR 25) each,

for a total subscription price of two hundred thousand euro (EUR 200,000).

Fourth resolution

The Meeting resolves to accept and record the following subscription to, and full payment of, the share capital increase as follows:

Subscription and payment

The Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to:

- eight hundred (800) class A shares;

- eight hundred (800) class B shares;
- eight hundred (800) class C shares;
- eight hundred (800) class D shares;
- eight hundred (800) class E shares;
- eight hundred (800) class F shares;
- eight hundred (800) class G shares;
- eight hundred (800) class H shares;
- eight hundred (800) class I shares; and
- eight hundred (800) class J shares,

all in registered form, having a par value of twenty-five euro (EUR 25) each and to have them fully paid up by way of a contribution in cash in an aggregate amount of two hundred thousand euro (EUR 200,000) to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

The aggregate amount of two hundred thousand euro (EUR 200,000) is forthwith at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Fifth resolution

As a consequence of the above, the Meeting resolves to amend and fully restate paragraph 5 of the Articles which shall henceforth read as follows:

" 5. Capital.

5.1 The Company's corporate capital is fixed at two hundred twelve thousand and five hundred euro (EUR 212,500), represented by eight thousand and five hundred (8,500) shares, in registered form, having a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, all fully subscribed and paid up, with such rights and obligations as set out in the present Articles and which are divided into:

- one thousand and three hundred (1,300) class A shares,
- eight hundred (800) class B shares,
- eight hundred (800) class C shares,
- eight hundred (800) class D shares,
- eight hundred (800) class E shares,
- eight hundred (800) class F shares,
- eight hundred (800) class G shares,
- eight hundred (800) class H shares,
- eight hundred (800) class I shares, and
- eight hundred (800) class J shares.

5.2 In addition to the contributions to the Company in the form of corporate capital as set forth in the above article 5.1, new shareholders or existing shareholders may subscribe to shares by payments made to the corporate capital and, as the case may be, also through payments made to the share premium account into which any premium amount paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the share premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distribution to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve pro rata to the shareholding of each shareholder. The Company may also, without limitation, accept equity contributions without issuing shares in consideration and may credit these contributions to a special equity reserve/capital surplus account (account 115).

5.3 The share capital of the Company may be increased or decreased by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

5.4 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares, including by the cancellation of one or more entire classes of shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such class(es). In the case of repurchases and cancellations of classes of shares, such cancellations and repurchases of shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with class J).

5.5 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a class of shares (in the order provided for in article 5.4), such class of shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the general meeting of shareholders) and the holders of shares of the repurchased and cancelled class of shares shall each receive from the Company an amount equal to the Redemption Value Per Share for each share of the relevant class held by them redeemed and cancelled.

5.6 The "Redemption Value Per Share" shall be calculated by dividing the Total Redemption Amount by the number of shares in issue in the class of shares to be redeemed and cancelled.

5.7 The "Total Redemption Amount" shall be an amount determined by the board of managers and approved by the general meeting of shareholders on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Redemption Amount for each of

the classes J, I, H, G, F, E, D, C, B and A of shares shall be limited to the Available Amount of the relevant class at the time of the redemption and cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Redemption Amount shall never be higher than such Available Amount.

5.8 Upon the repurchase and cancellation of the shares of the relevant class, the Redemption Value Per Share as determined pursuant to articles 5.6 and 5.7 above will become due and payable by the Company.

5.9 For the purpose of this article 5, the following definitions shall apply:

Available Amount	means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the shareholders would have been entitled to dividend distributions according to these Articles, increased by (i) any share premium and freely distributable reserves and (ii) as the case may be, by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (including carried forward losses), (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles and (iii) any Profit Entitlement, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that: AA = (NP + P+ CR) - (L + LR+PE) Whereby: AA = Available Amount NP = net profits (including carried forward profits) P = any share premium and freely distributable reserves CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled L = losses (including carried forward losses) LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles PE = Profit Entitlement Interim Accounts means the interim accounts of the Company drawn up by the board of managers as at the relevant Interim Account Date.
Interim Accounts	means the interim accounts of the Company drawn up by the board of managers as at the relevant Interim Account Date.
Interim Account Date	means the date no earlier than eight (8) days before the date of the redemption and cancellation of the relevant class of shares.
Profit Entitlement	means the dividends allocated to the other classes of shares not redeemed, to the extent accrued and unpaid at the time of the redemption.
Redemption Value Per Share	means the amount determined pursuant to article 5.6 above
Total Redemption Amount	means the amount determined pursuant to article 5.7 above."

Sixth resolution

The Meeting further resolves to amend and fully restate article 15 of the Articles which shall henceforth read as follows:

" 15. Allocation of profits.

15.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the legal reserve account, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's issued share capital.

15.2 The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward, in accordance with applicable legal provisions and in accordance with the provisions of the Articles, in particular article 15.5 below.

15.3. The share premium account or special equity reserve/capital surplus account (account 115) may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions set forth hereafter. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account or special equity reserve/capital surplus account (account 115) to the legal reserve account.

15.4. Interim dividends may be declared and distributed by the board of managers, at any time, under the following conditions:

- i. interim accounts are drawn up by the board of managers;
- ii. these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;
- iii. the decision to distribute interim dividends must be taken by the board of managers within two (2) months from the date of the interim accounts;

iv. the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and
v. where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

15.5. In case of distribution of dividends (including interim dividends), the shareholders shall receive in respect of their shares the following amounts (being together referred to as the "Preferential Dividend Amounts"):

a. the holders of class A shares shall be granted a right to receive out of the profits of the Company available for distribution by way of dividend, on a pro rata basis, a preferred allocation representing 0.65% of the nominal value of the class A shares held by them;

b. the holders of class B shares shall be granted a right to receive out of the profits of the Company available for distribution by way of dividend, on a pro rata basis, a preferred allocation representing 0.60% of the nominal value of the class B shares held by them;

c. the holders of class C shares shall be granted a right to receive out of the profits of the Company available for distribution by way of dividend, on a pro rata basis, a preferred allocation representing 0.55% of the nominal value of the class C shares held by them;

d. the holders of class D shares shall be granted a right to receive out of the profits of the Company available for distribution by way of dividend, on a pro rata basis, a preferred allocation representing 0.50% of the nominal value of the class D shares held by them;

e. the holders of class E shares shall be granted a right to receive out of the profits of the Company available for distribution by way of dividend, on a pro rata basis, a preferred allocation representing 0.45% of the nominal value of the class E shares held by them;

f. the holders of class F shares shall be granted a right to receive out of the profits of the Company available for distribution by way of dividend, on a pro rata basis, a preferred allocation representing 0.40% of the nominal value of the class F shares held by them;

g. the holders of class G shares shall be granted a right to receive out of the profits of the Company available for distribution by way of dividend, on a pro rata basis, a preferred allocation representing 0.35% of the nominal value of the class G shares held by them;

h. the holders of class H shares shall be granted a right to receive out of the profits of the Company available for distribution by way of dividend, on a pro rata basis, a preferred allocation representing 0.30% of the nominal value of the class H shares held by them;

i. the holders of class I shares shall be granted a right to receive out of the profits of the Company available for distribution by way of dividend, on a pro rata basis, a preferred allocation representing 0.25% of the nominal value of the class I shares held by them; and

j. the holders of class J shares shall be granted a right to receive out of the profits of the Company available for distribution by way of dividend, on a pro rata basis, a preferred allocation representing 0.20% of the nominal value of the class J shares held by them.

All remaining income available for distribution in the Company, if any, shall be attributable on a pro rata basis to the holders of the "Relevant Alphabet Shares". The Relevant Alphabet Shares shall always be the last class of shares outstanding in the reverse alphabetical order (starting with the class J shares as long as they are outstanding and then if no class J shares are in existence, class I shares and in such continuation).

If in case of distribution of dividends to the shareholders, the profits available for distribution as a dividend among the shareholders are insufficient to make payment of the Preferential Dividend Amounts in full to all shareholders, then such profits distributed by way of a dividend shall be distributed among the shareholders, rateably in proportion to the full amounts to which they would otherwise be respectively entitled."

Seventh resolution

The Meeting further resolves to amend and fully restate section 6 of the Articles which shall henceforth read as follows:

"In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set for dividend distributions."

Eighth resolution

The Meeting resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, to any employee of Maitland Luxembourg S.A. and to any

lawyer or employee of Stibbe Avocats in Luxembourg, acting individually, to proceed on behalf of the Company with the above changes in the register of shareholders of the Company.

There being no further business, the Meeting is closed.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company in relation to this deed are estimated at approximately EUR 2500 (two thousand five hundred euro).

Declaration

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix-huitième jour du mois de décembre,

par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de SL Holdings S.à r.l. (anc. Goliath Holdings S.à r.l.), une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 197.764 (la Société).

La Société a été constituée le 9 juin 2015 suivant un acte de Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2127, page 102063, du 18 août 2015. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés le 11 décembre 2015 suivant un acte de Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, qui n'est pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

A COMPARU:

SL Holdings Limited, une société constituée selon les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social au Paget-Brown Trust Compan Limited, Boundary Hall, Cricket Square, PO Box 1111, Grand Cayman, KY1-1102, Cayman Islands et enregistrée auprès du Registre des Sociétés des Iles Caïmans sous le numéro PB-306201 (l'Associé Unique),

ici représenté par Mr Gianpiero SADDI, clerc de notaire, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo à L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a prié le notaire instrumentant d'acter que:

I. Les cinq cents (500) parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées, représentant la totalité du capital social de la Société d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) sont dûment représentées à la présente Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur les points à l'ordre du jour reproduit ci-après.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. renonciation aux formalités de convocation;

2. (i) création de nouvelles classes de parts sociales de la Société, soit les parts sociales de classe A, les parts sociales de classe B, les parts sociales de classe C, les parts sociales de classe D, les parts sociales de classe E, les parts sociales de classe F, les parts sociales de classe G, les parts sociales de classe H, les parts sociales de classe I et les parts sociales de classe J, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, qui peuvent être émises de temps à autre et qui auront ces droits et caractéristiques tels que prévus dans les Statuts tels qu'ils sont proposés d'être modifiés en vertu des points 5, 6 et 7 du présent ordre du jour, et (ii) redésignation des cinq cents (500) parts sociales existantes de la Société en cinq cents (500) parts sociales de classe A;

3. augmentation du capital social souscrit de la Société d'un montant de deux cent mille euros (EUR 200.000) afin de porter le capital social de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté cinq cents (500) parts sociales de classe A, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, à un montant de deux cent douze mille cinq cents euros (EUR 212.500), par l'émission de huit cents (800) parts sociales de classe A, huit cents (800) parts sociales de classe B, huit cents (800) parts sociales de classe C, huit cents (800) parts sociales de classe D, huit cents (800) parts sociales de classe E, huit cents (800) parts sociales de classe F, huit cents (800) parts sociales de classe G, huit cents (800) parts sociales de classe H, huit cents (800) parts sociales de classe I et huit cents (800) parts sociales de classe

J, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune pour un montant total de souscription de deux cent mille euros (EUR 200.000);

4. souscription aux nouvelles actions alphabet émises et libération de l'augmentation du capital social mentionnée au point 3. ci-dessus;

5. modification et refonte de l'article 5 des Statuts;

6. modification et refonte de l'article 15 des Statuts;

7. modification et refonte de la section 6 des Statuts;

8. modification du registre des associés de la Société, afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, tout employé de Maitland Luxembourg S.A. et à tout avocat ou employé de Stibbe Avocats à Luxembourg, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société aux modifications ci-dessus dans le registre des associés de la Société, telle que proposée ci-dessus; et

9. divers.

Sur ce, la partie comparante, représentée par son mandataire, a prié le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

La totalité du capital social de la Société étant représentée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté à l'Assemblée se considérant lui-même comme ayant été dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de créer des nouvelles classes de parts sociales de la Société, soit les parts sociales de classe A, les parts sociales de classe B, les parts sociales de classe C, les parts sociales de classe D, les parts sociales de classe E, les parts sociales de classe F, les parts sociales de classe G, les parts sociales de classe H, les parts sociales de classe I et les parts sociales de classe J, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune,

qui peuvent être émises de temps à autre et qui auront ces droits et caractéristiques tels que prévus dans les Statuts tels qu'ils seront modifiés en vertu de la cinquième, sixième et septième résolutions ci-dessous.

L'Assemblée décide ensuite de redésigner les cinq cents (500) parts sociales existantes de la Société en cinq cents (500) parts sociales de classe A de la Société.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société d'un montant de deux cent mille euros (EUR 200.000)

afin de porter le capital social de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté cinq cents (500) parts sociales de classe A, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune,

à un montant de deux cent douze mille cinq cents euros (EUR 212.500),

par l'émission de huit cents (800) parts sociales de classe A, huit cents (800) parts sociales de classe B, huit cents (800) parts sociales de classe C, huit cents (800) parts sociales de classe D, huit cents (800) parts sociales de classe E, huit cents (800) parts sociales de classe F, huit cents (800) parts sociales de classe G, huit cents (800) parts sociales de classe H, huit cents (800) parts sociales de classe I et huit cents (800) parts sociales de classe J, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune,

pour un montant total de souscription de deux cent mille euros (EUR 200.000).

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation du capital social:

Souscription et libération

L'Associé Unique, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à:

- huit cents (800) parts sociales de classe A;
- huit cents (800) parts sociales de classe B;
- huit cents (800) parts sociales de classe C;
- huit cents (800) parts sociales de classe D;
- huit cents (800) parts sociales de classe E;
- huit cents (800) parts sociales de classe F;
- huit cents (800) parts sociales de classe G;
- huit cents (800) parts sociales de classe H;
- huit cents (800) parts sociales de classe I; et

- huit cents (800) parts sociales de classe J;
toutes sous forme nominative, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de deux cent mille euros (EUR 200.000) qui sera affecté au compte capital social nominal de la Société.

Le montant total de deux cent mille euros (EUR 200.000) est immédiatement à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Assemblée décide de modifier et de reformuler intégralement l'article 5 des Statuts, qui aura désormais le libellé suivant:

« 5. Capital.

5.1 Le capital de la Société est fixé à deux cent douze mille cinq cents euros (EUR 212.500), représenté par huit mille cinq cents (8.500) parts sociales, sous forme nominative, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées, assorties de droits et obligations tels que prévus par les présents Statuts et qui sont divisées en:

- mille trois cents (1.300) parts sociales de classe A,
- huit cents (800) parts sociales de classe B,
- huit cents (800) parts sociales de classe C,
- huit cents (800) parts sociales de classe D,
- huit cents (800) parts sociales de classe E,
- huit cents (800) parts sociales de classe F,
- huit cents (800) parts sociales de classe G,
- huit cents (800) parts sociales de classe H,
- huit cents (800) parts sociales de classe I, et
- huit cents (800) parts sociales de classe J.

5.2 Outre les apports effectués à la Société sous la forme de capital social tel qu'indiqué dans l'article 5.1 ci-dessus, les nouveaux associés ou associés existants peuvent souscrire aux parts sociales en effectuant des paiements au capital social, et, selon le cas, ils peuvent également souscrire aux parts sociales par le biais de paiements au compte de prime d'émission auquel toute prime payée sur toute part sociale en plus de sa valeur nominale est transférée. Le compte de prime d'émission peut être utilisé pour le paiement de parts sociales que la Société peut racheter de ses associés, pour compenser des pertes, pour faire des distributions aux associés sous forme de dividend ou pour allouer des fonds à la réserve légale au pro rata de la détention de chaque associé. La Société peut également, sans limitation, accepter des apports en capital sans émission de parts sociales en contrepartie et elle peut inscrire les apports au crédit d'un compte de réserve spécial /compte d'excédent de capital (compte 115).

5.3 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

5.4 Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation de parts sociales de la Société, en ce compris par l'annulation d'une ou de plusieurs classes de parts sociales dans leur intégralité par le rachat et l'annulation de la totalité des parts sociales émises dans cette classe ou ces classes. En cas de rachats et d'annulations de classes de parts sociales, ces annulations et rachats de parts sociales seront effectués dans l'ordre alphabétique inverse (en commençant par la classe J).

5.5 Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une classe de parts sociales (dans l'ordre établi à l'article 5.4), cette classe de parts sociales donne droit aux détenteurs de parts sociales de cette classe, au prorata de leur détention dans cette classe, au Montant Disponible (dans la limite toutefois du Montant de Rachat Total tel que déterminé par l'assemblée générale des associés) et les détenteurs de parts sociales de la classe rachetée et annulée recevront chacun de la Société un montant égal à la Valeur de Rachat par Part Sociale pour chaque part sociale de la classe en question rachetée et annulée détenue par eux.

5.6 La «Valeur de Rachat par Part Sociale» sera calculée en divisant le Montant de Rachat Total par le nombre de parts sociales émises dans la classe de parts sociales qui sera rachetée et annulée.

5.7 Le «Montant de Rachat Total» sera un montant déterminé par le conseil de gérance et approuvé par l'assemblée générale des associés sur base des Comptes Intérimaires concernés. Le Montant de Rachat Total pour chacune des classes J, I, H, G, F, E, D, C, B et A de parts sociales sera limité au Montant Disponible de la classe concernée au moment du rachat et de l'annulation de la classe concernée, sauf décision contraire de l'assemblée générale des associés adoptée selon les modalités prévues pour la modification des Statuts à condition toutefois que le Montant de Rachat Total ne soit jamais supérieur à ce Montant Disponible.

5.8 À compter du rachat et de l'annulation des parts sociales de la classe concernée, la Valeur de Rachat par Part Sociale telle que fixée en vertu des articles 5.6 et 5.7 ci-dessus sera due et payable par la Société.

5.9 Pour les besoins du présent article 5, les définitions suivantes s'appliquent:

Montant Disponible	<p>signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (en ce compris les bénéfices reportés) dans la mesure où les associés auraient eu droit à des distributions de dividende selon les présents Statuts, augmenté par (i) toute prime d'émission et toutes réserves librement distribuables et (ii) selon les cas, par le montant de la réduction du capital social et de la réserve légale en relation avec la classe de parts sociales qui sera rachetée et annulée mais réduit par (i) toutes pertes (en ce compris les pertes reportées), (ii) toutes sommes qui seront mises en réserve(s) en vertu des exigences de la loi ou des Statuts et (iii) tout Droit aux Bénéfices, chaque fois comme indiqué dans les Comptes Intérimaires concernés (sans, afin d'éviter toute confusion, qu'il n'y ait de double comptage), de sorte que:</p> $AA = (NP + P + CR) - (L + LR + PE)$ <p>Où:</p> <p>AA = Montant Disponible NP = bénéfices nets (y compris les bénéfices reportés) P = toute prime d'émission et toutes réserves librement distribuables CR = le montant de la réduction du capital social et de la réserve légale en relation avec la classe de parts sociales qui sera annulée L = pertes (y compris les pertes reportées) LR = toutes sommes qui seront mises en réserve(s) en vertu des exigences de la loi ou des Statuts PE = Droit aux Bénéfices</p>
Comptes Intérimaires	signifie les comptes intérimaires de la Société établis par le conseil de gérance à la Date des Comptes Intérimaires pertinente.
Date des Comptes Intérimaires	signifie la date ne précédant pas de plus de huit (8) jours la date du rachat et de l'annulation de la classe de parts sociales concernée.
Droit aux Bénéfices	signifie les dividendes alloués aux autres classes de parts sociales non rachetées, à condition qu'ils soient dus et non payés au moment du rachat.
Valeur de Rachat par Part Sociale	signifie le montant déterminé en vertu de l'article 5.6 ci-dessus.
Montant de Rachat Total	signifie le montant déterminé en vertu de l'article 5.7 ci-dessus.»

Sixième résolution

L'Assemblée décide ensuite de modifier et de reformuler intégralement le paragraphe 15 des Statuts, qui aura désormais le libellé suivant:

« 15. Affectation des bénéfices.

15.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté au compte de réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

15.2 L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende ou l'affecter à la réserve ou le reporter, en respectant les dispositions légales applicables et en respectant les dispositions des Statuts, en particulier l'article 15.5. ci-dessous.

15.3 Le compte prime d'émission ou compte de réserve spécial /compte d'excédent de capital (compte 115) peuvent être distribués aux associés par décision prise en assemblée générale des associés conformément aux dispositions ci-après. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant du compte prime d'émission ou compte de réserve spécial /compte d'excédent de capital (compte 115) au compte de réserve légale.

15.4 Des dividendes intérimaires peuvent être déclarés et distribués par le conseil de gérance, à tout moment, aux conditions suivantes:

- i. des comptes intérimaires sont établis par le conseil de gérance;
- ii. ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- iii. la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le conseil de gérance dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;
- iv. les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et
- v. si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

15.5 En cas de distribution de dividendes (en ce compris des dividendes intérimaires), les associés recevront pour leurs parts sociales les montants suivants (étant désignés ensemble comme les «Montants de Dividende Préférentiel»):

a. les détenteurs de parts sociales de classe A auront le droit de recevoir hors des bénéfices de la Société disponibles pour une distribution par dividende, au pro rata, une affectation préférentielle représentant 0,65 % de la valeur nominale des parts sociales de classe A détenues par eux;

b. les détenteurs de parts sociales de classe B auront le droit de recevoir hors des bénéfices de la Société disponibles pour une distribution par dividende, au pro rata, une affectation préférentielle représentant 0,60 % de la valeur nominale des parts sociales de classe B détenues par eux;

c. les détenteurs de parts sociales de classe C auront le droit de recevoir hors des bénéfices de la Société disponibles pour une distribution par dividende, au pro rata, une affectation préférentielle représentant 0,55 % de la valeur nominale des parts sociales de classe C détenues par eux;

d. les détenteurs de parts sociales de classe D auront le droit de recevoir hors des bénéfices de la Société disponibles pour une distribution par dividende, au pro rata, une affectation préférentielle représentant 0,50 % de la valeur nominale des parts sociales de classe D détenues par eux;

e. les détenteurs de parts sociales de classe E auront le droit de recevoir hors des bénéfices de la Société disponibles pour une distribution par dividende, au pro rata, une affectation préférentielle représentant 0,45 % de la valeur nominale des parts sociales de classe E détenues par eux;

f. les détenteurs de parts sociales de classe F auront le droit de recevoir hors des bénéfices de la Société disponibles pour une distribution par dividende, au pro rata, une affectation préférentielle représentant 0,40 % de la valeur nominale des parts sociales de classe F détenues par eux;

g. les détenteurs de parts sociales de classe G auront le droit de recevoir hors des bénéfices de la Société disponibles pour une distribution par dividende, au pro rata, une affectation préférentielle représentant 0,35 % de la valeur nominale des parts sociales de classe G détenues par eux;

h. les détenteurs de parts sociales de classe H auront le droit de recevoir hors des bénéfices de la Société disponibles pour une distribution par dividende, au pro rata, une affectation préférentielle représentant 0,30 % de la valeur nominale des parts sociales de classe H détenues par eux;

i. les détenteurs de parts sociales de classe I auront le droit de recevoir hors des bénéfices de la Société disponibles pour une distribution par dividende, au pro rata, une affectation préférentielle représentant 0,25 % de la valeur nominale des parts sociales de classe I détenues par eux; et

j. les détenteurs de parts sociales de classe J auront le droit de recevoir hors des bénéfices de la Société disponibles pour une distribution par dividende, au pro rata, une affectation préférentielle représentant 0,20 % de la valeur nominale des parts sociales de classe J détenues par eux.

Tous les revenus restants disponibles pour une distribution dans la Société, le cas échéant, seront attribués au prorata aux détenteurs des "Part Sociales Alphabet Concernées". Les Parts Sociales Alphabet Concernées seront toujours la dernière classe des parts sociales en circulation dans l'ordre alphabétique inverse (en commençant par les parts sociales de la classe J tant qu'elles sont en circulation et ensuite s'il n'y a plus de parts sociales de classe J, les parts sociales de classe I et ainsi de suite).

Si en cas de distribution de dividendes aux associés, les bénéfices disponibles pour la distribution sous forme de dividende parmi les associés sont insuffisants pour effectuer le paiement intégral du Montants du Dividende Préférentiel à tous les associés, alors ces bénéfices distribués par dividende seront distribués parmi les associés, proportionnellement aux montants intégraux auxquels ils auraient eu autrement droit respectivement.»

Septième résolution

L'Assemblée décide ensuite de modifier et de reformuler intégralement la section 6 des Statuts, qui aura désormais le libellé suivant:

«En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, aux associés de façon à parvenir sur une base globale au même résultat économique que par l'application des règles de distribution applicables aux distributions de dividendes.»

Huitième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des associés de la Société, afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, tout employé de Maitland Luxembourg S.A. et à tout avocat ou employé de Stibbe Avocats à Luxembourg, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société aux modifications ci-dessus dans le registre des associés de la Société.

L'ordre du jour étant épuisé, la Séance est levée.

Estimation

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte, s'élèvent à environ deux mille cinq cents euros (EUR 2500).

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en Anglais, suivi d'une version française et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, rédigé et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, ce dernier a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 23 décembre 2015. Relation: 2LAC/2015/29836. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 6 janvier 2016.

Référence de publication: 2016005088/556.

(160002811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2016.

Pramerica (PEREF) Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 202.914.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen,
on the twenty-eighth day of the month of September.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,
there appeared:

“Pramerica (PEREF) SCS”, a simple limited partnership (société en commandite simple) governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg,

here represented by Mr Serge ROSENZWEIG, avocat, residing professionally at 10, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg,

by virtue of a power of attorney under private seal given to him in Luxembourg, on 25 September 2015.

Which power of attorney shall be signed ne varietur by the proxyholder of the above named party and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as mentioned above, has declared its intention to incorporate by the present deed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) and to draw up its articles of association as follows:

Title I. - Form - Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Form. There exists a private limited liability company (the “Company”) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the “Law”), as well as by the present articles of association (the “Articles”).

Art. 2. Name. The name of the Company is “Pramerica (PEREF) Holding S.à r.l.”.

Art. 3. Registered office.

3.1. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

3.2. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of Shareholders (as defined hereafter) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

3.3. The registered office may be transferred within the City of Luxembourg by decision of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, of the Board of Managers (as defined hereafter).

3.4. Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad by the decision of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers, until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will however not have any effect on the nationality

of the Company, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 4. Object.

4.1. The Company's object is to acquire and hold interests, directly or indirectly, in any form whatsoever, in any Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

4.2. The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (the "Connected Companies"). On an ancillary basis of such assistance, the Company may also render administrative and marketing assistance to its Connected Companies.

4.3. The Company may subordinate its claims in favour of third parties for the obligations of any such Connected Companies.

4.4 For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same "group" as the Company if such other company directly or indirectly owns, is owned by, is in control of, is controlled by, or is under common control with, or is controlled by a shareholder of, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise.

4.5. The Company may in particular enter into the following transactions:

4.5.1. borrow money in any form or obtain any form of credit facility and raise funds, except by way of public offer, through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt or equity instruments, convertible or not, or the use of financial derivatives or otherwise;

4.5.2. enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any director, manager or other agent of the Company or any of the Connected Companies, within the limits of any applicable law provision; and

4.5.3. use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

4.6. In addition to the foregoing, the Company may perform all legal, commercial, technical and financial transactions and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its corporate object as well as all transactions directly or indirectly connected with the areas described above in order to facilitate the accomplishment of its corporate object in all areas described above.

Art. 5. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Title II. - Capital - Transfer of shares

Art. 6. Capital.

6.1. The corporate capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders" and individually as a "Shareholder".

6.2. In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any Share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the general meeting of Shareholders. The amount of the premium account may be used to make payment for any Shares, which the Company may repurchase from its Shareholder(s), to offset any net realized losses, to make distributions to the Shareholder(s) or to allocate funds to the legal reserve or other reserves.

6.3. All Shares will have equal rights.

Art. 7. Transfer of shares.

7.1. In case of a single Shareholder, the Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2. In case there is more than one Shareholder, Shares are freely transferable among the Shareholders. Transfer of Shares inter vivos to non-Shareholders may only be made with the prior approval given in a general meeting of Shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

7.3. Any transfer of Shares must be recorded by a notarial deed or by a private document and shall not be enforceable vis-à-vis the Company or third parties until it has been notified to the Company or accepted by it in accordance with article 190 of the Law and article 1690 of the Civil Code.

7.4. The Company may repurchase its own Shares provided that the Company has sufficient distributable funds for that purpose.

Title III. - Management

Art. 8. Management. The Company is managed by one manager (the “Sole Manager”) or several managers appointed by the general meeting of Shareholders. If several managers are appointed, they will constitute a board of managers (the “Board of Managers” each member individually, a “Manager”). The Sole Manager or the Managers need not to be Shareholder of the Company. The Sole Manager or the Managers may be revoked ad nutum by decision of the general meeting of Shareholders.

Art. 9. Powers.

9.1. In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to perform all acts necessary or useful for accomplishment of the corporate objects of the Company.

9.2. All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

9.3. Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant will be handled in the name of the Company by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the Board of Managers represented by the Manager delegated for this purpose.

9.4. The Company shall be bound in all circumstances by the sole signature of its Sole Manager and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the Board of Managers, or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the Board of Managers.

Art. 10. Delegations.

10.1. The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers may sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

10.2. The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers shall determine this agent’s responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 11. Meeting of the board of managers.

11.1. The Board of Managers shall meet as often as the Company’s interest so requires or upon call of any Manager of the Company. In case all the Managers are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

11.2. Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, by telegram, facsimile, electronic mail or letter another Manager as his proxy.

11.3. Meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg. The Board of Managers may only deliberate or act validly if at least a majority of its members is present either in person or by proxy. The resolutions of the Board of Managers shall be adopted by the majority of the votes of the Managers present either in person or by proxy.

11.4. Written resolutions signed by all the members of the Board of Managers will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, facsimile, electronic mail or similar communication.

11.5. Any member of the Board of Managers who participates in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of a communication device (including a telephone and videoconference), which allows all the other members of the Board of Managers present at such meeting (whether in person or by proxy or by means of such communication device) to hear and to be heard by the other members at any time, shall be deemed to be present in person at such meeting and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. If a resolution is taken by way of conference call, the resolution shall be considered to have been taken in Luxembourg if the call is initiated from Luxembourg.

11.6. The minutes of a meeting of the Board of Managers may be signed (i) by all Managers present or represented at the meeting, or (ii) by any two (2) Managers present or represented at the meeting, or (iii) by the chairman and the secretary if appointed at the meeting of the Board of Managers or (iv) by any person to whom such powers have been delegated by the Board of Managers at such meeting of the Board of Managers.

11.7. Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

11.8. In case of a Sole Manager, the resolutions of the Sole Manager shall be documented in writing.

Art. 12. Interim dividends. The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the Board of Managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by the Law or by the Articles.

Title IV. - General Meeting of shareholders

Art. 13. Powers - Holding of general meetings.

13.1. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding.

13.2. In case of a single Shareholder owning all the Shares, it shall exercise all the powers conferred to the general meeting of Shareholders under section XII of the Law and its decisions shall be in writing and shall be recorded in minutes.

13.3. In case there is more than one Shareholder, decisions of the Shareholders shall be taken in a general meeting or by written consultation at the instigation of the management. In such case, each Shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

13.4. Shareholders meetings may be convened by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by a Manager.

13.5. If all the Shareholders are present or represented, they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

13.6. General meetings of Shareholders shall be held in Luxembourg. Any Shareholder may, by a written proxy, authorize any other person, who need not be a Shareholder, to represent him at a general meeting of Shareholders and to vote in his name and stead.

Art. 14. Majorities.

14.1. The resolutions shall be validly taken insofar as Shareholders representing more than half of the capital adopt them. If that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

14.2. Resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three quarters (3/4) of the Company's capital, subject to the provisions of the Law.

14.3. However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

Title V. - Financial year - Profits - Reserves

Art. 15. Financial year.

15.1. The financial year of the Company starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

15.2. Each year on the 31st of December an inventory of the assets and the liabilities of the Company as well as a balance sheet and a profit and loss account shall be drawn up by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the Board of Managers.

Art. 16. Profits - Reserves.

16.1. The revenues of the Company, deduction made of the general expenses and the charges, the depreciations, the provisions and taxes constitute the net profit.

16.2. From the net profit five per cent (5%) shall be deducted and allocated to the legal reserve; this deduction ceases to be mandatory as soon as the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched. The balance is at the disposal of the general meeting of Shareholders.

Title VI. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Dissolution - Liquidation.

17.1. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

17.2. The dissolution and liquidation of the Company can only be decided if approved by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three quarters (3/4) of the capital of the Company.

17.3. In case of dissolution of the Company the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not be Shareholders, designated by the general meeting of Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

17.4. The surplus after payment of all charges, debts, expenses which are a result of liquidation, will be used to reimburse the contribution made by the Shareholders on the Shares of the Company. The final surplus will be distributed to the Shareholders in proportion to their respective shareholding.

Title VII. - Applicable law

Art. 18. Applicable law. All matters not mentioned in the Articles, shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provision

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on the 31st of December 2015.

Subscription and Payment

The Articles having thus been established, the appearing party declares to subscribe the entire capital as follows:

Pramerica (PEREF) SCS, prenamed, has subscribed to:

Twelve thousand five hundred Shares	12,500 Shares
TOTAL: twelve thousand five hundred Shares	12,500 Shares

The twelve thousand five hundred (12,500) new Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each have been fully subscribed by a contribution in cash of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-).

The amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of its organization, are estimated at approximately thousand euro.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole Shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.
2. Have been elected as managers of the Company for an undetermined term:

2.1 Pramerica Luxembourg Corporate Directorship S.à.r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 2, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 103.370;

2.2 Mr Enrico Baldan, born in Dolo, Italy on 04 July 1974 and residing professionally at 2, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Luxembourg;

2.3 Mr Ruediger Schwarz, born in Regensburg, Germany, on 27 April 1973 and residing professionally at 2, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Luxembourg; and

2.4 Mr Tobias Waldschmidt, born in Marburg, Germany, on 28 July 1980 and residing professionally at Taunusanlage 18, 60325 Frankfurt, Germany.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing party, known to the undersigned notary by name, last name, civil status and residence, the said representative of the appearing party signed together with Us notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze,
le vingt-huit septembre.

Par devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

«Pramerica (PEREF) SCS», une société en commandite simple organisée et existante selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg ayant son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Serge ROSENZWEIG, avocat, avec adresse professionnelle au 10, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée à Luxembourg, le 25 septembre 2015.

Ladite procuration signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiquée ci-avant, a déclaré son intention de constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et d'en arrêter les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Forme - Nom - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er} . Forme. Il existe une société à responsabilité limitée (ci-après la "Société"), qui sera régie par les lois relatives à une telle entité, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts (ci-après les "Statuts").

Art. 2. Dénomination. La dénomination de la Société est " Pramerica (PEREF) Holding S.à r.l.".

Art. 3. Siège social.

3.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

3.2. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale extraordinaire de ses Associés (tels que définis ci-après) délibérant comme en matière de modification des Statuts.

3.3. Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la ville de Luxembourg par décision du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance (tels que définis ci-après).

3.4. Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social de la Société pourra être transféré provisoirement à l'étranger par décision du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance jusqu'à ce que la situation soit normalisée; ces mesures provisoires n'ont toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 4. Objet.

4.1. L'objet de la Société est l'acquisition et la détention de tous intérêts, directement ou indirectement, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de souscription ou d'acquisition de toutes participations et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

4.2. La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les "Sociétés Apparentées"). A titre accessoire de cette assistance financière, la Société pourra également fournir à ses Sociétés Apparentées toute assistance administrative ou commerciale.

4.3 La Société peut subordonner ses créances en faveur de tierces parties pour les obligations de toutes Sociétés Apparentées.

4.4. Pour les besoins de cet article, une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, est détenue par, détient le contrôle de, est contrôlée par ou est sous le contrôle commun avec, ou est contrôlée par un actionnaire de la Société, que ce soit comme bénéficiaire, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement.

4.5. La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes:

4.5.1. conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de crédit et lever des fonds, sauf par voie d'offre publique, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre, certificats et autres instruments de dettes, convertibles ou non, ou par l'utilisation d'instruments financiers dérivés ou autres;

4.5.2. accorder toute garantie, fournir tout gage ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par toutes ou l'une de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées, ou de tout administrateur, gérant ou autre agent de la Société ou de l'une des Sociétés Apparentées, dans les limites de toute disposition légale applicable; et

4.5.3. utiliser tous instruments et techniques nécessaires à la gestion efficace de ses investissements et à la protection contre tous risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

4.6. Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes transactions légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes transactions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de son objet social dans les secteurs prédécrits.

Art. 5. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. Capital - Transfert de parts

Art. 6. Capital social.

6.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un Euro (1 EUR,-) chacune (ci-après les «Parts Sociales»). Les détenteurs de Parts Sociales sont désignés ensemble comme les «Associés» et individuellement comme «l'Associé».

6.2. En plus du capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant d'un tel compte de prime d'émission est à la libre disposition de l'assemblée générale des Associés. Le montant d'un tel compte de prime d'émission peut être utilisé pour procéder à des paiements pour toutes Parts Sociales que la Société peut racheter à son/ses Associé(s), pour compenser toute perte réalisée, pour procéder à des distributions aux Associés ou pour allouer des fonds à la réserve légale ou à d'autres réserves.

6.3. Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

Art. 7. Cession de parts.

7.1. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement cessibles.

7.2. Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par un des Associés sont librement cessibles à un autre Associé. Tout transfert de Parts Sociales entre vifs à des non Associés ne pourra se faire qu'avec l'accord préalable, donné dans une assemblée générale d'Associés représentant au moins trois quart (3/4) du capital.

7.3. Toute cession de Parts Sociales doit être constatée par un acte notarié ou par un acte sous seing privé et ne sera pas opposable vis-à-vis de la Société ou des tiers jusqu'à ce qu'il ait été notifié à la Société ou accepté par elle conformément à l'article 190 de la Loi et l'article 1690 du Code Civil.

7.4. La Société peut racheter ses propres Parts Sociales pour autant que la Société ait des fonds distribuables suffisants à cet effet.

Titre III. Gérance

Art. 8. Gérance. La Société est gérée par un gérant (le "Gérant Unique") ou par plusieurs gérants nommés par l'assemblée générale des Associés. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils formeront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance", chacun étant alors désigné comme «Gérant»). Le Gérant Unique ou les Gérants ne sont pas nécessairement Associés de la Société. Le Gérant Unique ou les Gérants peuvent être révoqués à tout moment par une décision de l'assemblée générale des Associés.

Art. 9. Pouvoirs.

9.1. Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer tous actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société.

9.2. Les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'assemblée générale des Associés tombent dans la compétence du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

9.3. Tout litige dans laquelle la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance représenté par le Gérant délégué à cet effet.

9.4. La Société est valablement engagée, en toutes circonstances par la seule signature de son Gérant Unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de Gérance, ou par la signature de toute personne à qui ce pouvoir aura été délégué par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance.

Art. 10. Délégations.

10.1. Le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc pour des tâches déterminées.

10.2. Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de tout agent, la durée de son mandat ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

Art. 11. Réunion du conseil de gérance.

11.1. Le Conseil de Gérance se réunit sur convocation d'un Gérant de la Société aussi souvent que l'intérêt de la Société le requiert. Lorsque tous les Gérants sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

11.2. Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, par télégramme, par fax, par courriel ou par lettre.

11.3. Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg. Le Conseil de Gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins de ses membres est présent en personne ou par mandataire. Les résolutions du Conseil de Gérance seront valablement adoptées par la majorité des votes des Gérants présents en personne ou par mandataire.

11.4. Des résolutions écrites signées par tous les membres du Conseil de Gérance auront le même effet et la même validité que des décisions prises lors d'une réunion valablement convoquée et tenue. Ces signatures peuvent être apposées sur un seul ou plusieurs documents séparés transmis par lettre, fax, courriel ou moyen similaire de communication.

11.5. Tout membre du Conseil de Gérance qui participe à une réunion du Conseil de Gérance par un moyen de communication (en ce compris par téléphone et par visioconférence), qui permet à tous les autres membres du Conseil de Gérance présents à telle réunion (soit en personne, par mandataire ou par un tel moyen de communication) d'entendre et d'être entendus par les autres membres à tout moment, sera réputé présent à telle réunion et sera pris en compte pour le calcul de quorum et sera autorisé à voter sur les matières traitées à telle réunion. Lorsque la décision est prise par voie d'une conférence téléphonique, la décision sera considérée comme ayant été prise à Luxembourg si l'appel est initié à partir de Luxembourg.

11.6. Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance peuvent être signés (i) par tous les Gérants présents ou représentés à la réunion, ou (ii) par deux Gérants présents ou représentés à la réunion, ou (iii) par le président et le secrétaire

si nommés à la réunion du Conseil de Gérance ou (iv) par toute personne dont les pouvoirs ont été délégués par le Conseil de Gérance à cette réunion du Conseil de Gérance.

11.7. Des extraits seront certifiés par un Gérant ou par toute personne désignée par un Gérant ou lors d'une réunion du Conseil de Gérance.

11.8. En cas de Gérant Unique, les résolutions du Gérant Unique pourront être documentées par écrit.

Art. 12. Dividendes intérimaires. Le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, peut décider de payer des dividendes intérimaires sur la base d'un relevé de comptes préparé par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance montrant qu'il existe suffisamment de fonds disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant distribuable ne peut être supérieur aux profits réalisés depuis la fin de l'exercice social précédent, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et sommes allouées à une réserve à établir en vertu de la Loi ou des Statuts.

Titre IV. Assemblée générale des associés

Art. 13. Pouvoirs - Tenue d'assemblées générales.

13.1. Chaque Associé a un droit de vote proportionnel à sa participation dans le capital social.

13.2. En cas d'un Associé unique détenant toutes les Parts Sociales, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés par la section XII de la Loi et ses décisions sont établies par écrit et enregistrées dans des procès-verbaux.

13.3. S'il y a plus d'un Associé, les décisions des Associés seront prises en assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Dans ce cas, chaque Associé recevra le libellé exact du texte des résolutions ou décisions à adopter et donnera son vote par écrit.

13.4. Des assemblées générales pourront être convoquées par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par tout Gérant.

13.5. Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et l'assemblée peut valablement être tenue sans avis préalable.

13.6. Les assemblées générales des Associés se tiendront à Luxembourg. Tout Associé peut par procuration écrite, autoriser toute autre personne, qui n'a pas besoin d'être un Associé, à le représenter à une assemblée générale des Associés et à voter en son nom et à sa place.

Art. 14. Majorités.

14.1. Les décisions ne sont valablement prises que pour autant que des Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Si ce chiffre n'est pas atteint lors de la première réunion ou consultation par écrit, les Associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettres recommandées, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représentée.

14.2. Les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité (en nombre) d'Associés détenant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société conformément aux prescriptions de la Loi.

14.3. Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des Associés ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des Associés et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Titre V. Exercice social - Profits - Réserves

Art. 15. Exercice social.

15.1. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

15.2. Chaque année, au trente et un décembre, le bilan et le compte de profit et perte de la Société sont établis par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et ce dernier prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Art. 16. Profits - Réserves.

16.1. Les profits de la Société, après déduction des frais généraux des charges, des amortissements, des provisions et des taxes, constituent le bénéfice net.

16.2. Sur le bénéfice net, cinq pour cent (5%) seront prélevés et alloués à la réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société mais devra être repris jusqu'à entière reconstitution de la réserve, si à tout moment et pour quelle que raison que ce soit elle a été entamée. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des Associés.

Titre VI. Dissolution - Liquidation

Art. 17. Dissolution - Liquidation.

17.1. La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

17.2. La dissolution et la liquidation de la Société n'est possible que si elle est décidée par la majorité (en nombre) des Associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société.

17.3. En cas de dissolution de la Société, la dissolution et la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par l'assemblée générale des Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

17.4. Le surplus après paiement des charges, dettes dépenses qui résultent de la liquidation sera utilisé pour rembourser l'apport fait par les Associés sur les Parts Sociales de la Société. Le surplus final sera distribué aux Associés proportionnellement à leur détention respective.

Titre VII. Loi applicable

Art. 18. Loi applicable. Tous les points non réglés par les Statuts seront déterminés conformément à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2015.

Souscription et Paiement

Les Statuts ayant été établis, la comparante déclare souscrire l'entièreté du capital comme suit:

Pramerica (PEREF) SCS, prénommée, a souscrit à:

douze mille cinq cents Parts Sociales	12.500 Parts Sociales
TOTAL: douze mille cinq cents Parts Sociales,	12.500 Parts Sociales

Les Parts Sociales ont été entièrement libérées par un apport en numéraire de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR).

Le montant de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) est à la disposition de la Société, tel qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent à approximativement mille euros.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Associé unique de la Société représentant l'intégralité du capital souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est situé au 5, allée Scheffër, L-2520 Luxembourg.

2. Les personnes suivantes ont été nommés en tant que gérants de la Société pour une période indéterminée:

2.1 Pramerica Luxembourg Corporate Directorship S à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 2, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.370;

2.2 Monsieur Enrico Baldan, né à Dolo, Italie, le 04 juillet 1974 et résidant professionnellement au 2, boulevard de la Foire, L- 1528 Luxembourg, Luxembourg;

2.3 Monsieur Ruediger Schwarz, né à Regensburg, Allemagne, le 27 avril 1973 et résidant professionnellement au 2, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Luxembourg; et

2.4 Monsieur Tobias Waldschmidt, né à Marburg, Allemagne, le 28 juillet 1980 et résidant professionnellement au Taunusanlage 18, 60325 Frankfurt, Allemagne.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; à la demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture de l'acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante connu du notaire soussigné par nom, prénom, état civil et résidence, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec nous notaire, le présent acte.

Signé: S. ROSENZWEIG, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 29 septembre 2015. Relation: EAC/2015/22516. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2016005942/466.

(160004509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2016.

Selecta Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,07.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 180.778.

In the year two thousand and fifteen, on the eleventh day of December.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. ACP Vermögensverwaltung GmbH & Co. KG Nr. 4 d, a Gesellschaft mit beschränkter Haftung & Compagnie Kommanditgesellschaft incorporated under the laws of Germany and having its registered office at 6-8, Theresienstrasse, D - 80333 Munich, Germany, registered with the Munich Trade Register under number HRA 89979,

here represented by Ms. Stefanie Kreuzer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

2. ACP-Beteiligungstreuhand GmbH, a Gesellschaft mit beschränkter Haftung existing under the laws of Germany, whose registered office is at 18, Färbergraben, D - 80331 Munich, Germany, registered with the Munich Trade Register under number HRB 123185,

here represented by Ms. Stefanie Kreuzer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

The said proxies, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are all the shareholders, representing the entire share capital of Selecta Group S.à r.l. (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 180.778, having its registered office at 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg, on 8 October 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2950 on 22 November 2013. The articles of association were amended for the last time pursuant to a deed of Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains dated 20 June 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 1 September 2014 n° 2333.

The appearing parties representing the entire share capital declare having waived any notice requirement, the general meeting of shareholders is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the following agenda:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each up to twelve thousand five hundred euro and seven cents (EUR 12,500.07) through the issue of seven (7) shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each.

2. Amendment of article 5 of the articles of association in order to reflect the resolutions to be taken under the agenda item above.

3. Miscellaneous.

Having duly considered each item on the agenda, the general meeting of shareholders unanimously takes, and requires the undersigned notary to enact, the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders decides to increase the Company's share capital by an amount of seven cents (EUR 0.07) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) up to twelve thousand five hundred euro and seven cents (EUR 12,500.07) through the issue of seven (7) shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each.

The seven (7) new shares issued have been subscribed as follows:

- one (1) share has been subscribed by KKR Mezzanine Partners I L.P., a limited partnership with registered address c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Centre, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, hereby represented by Ms. Stefanie Kreuzer, Rechtsanwältin, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, declared to subscribe for the price of one cent (EUR 0.01);

- one (1) share has been subscribed by KKR Mezzanine Partners I Side-by-Side L.P., a limited partnership with registered address c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Centre, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, hereby represented by Ms. Stefanie Kreuzer, Rechtsanwältin, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, declared to subscribe for the price of one cent (EUR 0.01);

- one (1) share has been subscribed by KKR-PBPR Capital Partners L.P., a limited partnership with registered address c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Centre, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, hereby represented by Ms. Stefanie Kreuzer, Rechtsanwältin, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, declared to subscribe for the price of one cent (EUR 0.01);

- one (1) share has been subscribed by Oregon Public Employees Retirement Fund, a state pension fund with registered address 350 Winter Street N.E., Suite 100, Salem, Oregon 97301-3896, Tigard, OR 97223, United States, hereby represented by Ms. Stefanie Kreuzer, Rechtsanwältin, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, declared to subscribe for the price of one cent (EUR 0.01);

- one (1) share has been subscribed by Presidio Investors Limited, a company limited by shares with registered address Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, No. 00285613, hereby represented by Ms. Stefanie Kreuzer, Rechtsanwältin, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, declared to subscribe for the price of one cent (EUR 0.01);

- one (1) share has been subscribed by Spruce Investors Limited, a company limited by shares with registered address Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, No. 273221, hereby represented by Ms. Stefanie Kreuzer, Rechtsanwältin, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, declared to subscribe for the price of one cent (EUR 0.01); and

- one (1) share has been subscribed by Valencia Investors Limited, a company limited by shares with registered address Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, No. 00286566, hereby represented by Ms. Stefanie Kreuzer, Rechtsanwältin, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, declared to subscribe for the price of one cent (EUR 0.01).

The shares so subscribed have been fully paid-up by a contribution in cash consisting of seven euro cent (EUR 0.07) so that the amount of seven euro cent (EUR 0.07) is now available to the Company.

The total contribution in the amount of seven euro cent (EUR 0.07); is entirely allocated to the share capital.

Then KKR Mezzanine Partners I L.P., KKR Mezzanine Partners I Side-by-Side L.P., KKR-PBPR Capital Partners L.P., Oregon Public Employees Retirement Fund, Presidio Investors Limited, Valencia Investors Limited and Spruce Investors Limited, aforementioned, all represented as mentioned above, join the general meeting of shareholders of the Company and resolve together with the other shareholders on the subsequent items of the agenda.

The said proxies initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the general meeting of shareholders decides to amend article 5 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 5. Capital.** The share capital of the Company is set at EUR 12,500.07 (twelve thousand five hundred Euro and seven Cent) represented by 1,250,007 (one million two hundred fifty thousand and seven) shares (the "Shares") with a nominal value of EUR 0.01 (one Cent) each.

In addition to the share capital, a premium account and/or a capital contribution account (compte 115 - "Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres") may be set up. The amount of the premium account and/or the capital contribution account may be used to provide for the payment of any shares, which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholder(s) adopted in the same manner required for amendment of these Articles.

The unissued but authorised share capital of the Company is set at twenty-thousand Euro (EUR 20,000) divided into a maximum of two million (2,000,000) Shares, each with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) provided that such new Shares may only be issued to the warrant holders as approved by the general meeting of shareholders or, their assignee (s), as approved by the general meeting of shareholders in accordance with article 189 of the Law. The un-issued but authorised share capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the shareholders adopted in the manner required for amending these Articles.

Within the limits of the authorised share capital set out in the present article, the Board is authorised and empowered to:

- issue up to an aggregate of seven hundred fifty thousand (750,000) warrants ("Warrants") pursuant to the Warrant Instrument entitling their holders to subscribe for Shares of the Company upon exercise of the Warrants in accordance with the Warrant Instrument and within the limits of the authorised share capital, with or without share premium. Such new Shares shall have the same rights as the existing Shares of the Company. The other terms and conditions of the Warrants shall be determined by the Board; and

- upon exercise of the Warrants, realise any increase of the share capital, with or without share premium, within the limits of the authorised share capital and in accordance with any terms of the Warrants issued by the Company from time

to time, in or more successive tranches, by the issuing of new Shares, against payment in cash and/or in kind of the subscription price of the Warrants;

- determine the place and date of the issue or the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up of the new Shares. Nevertheless, shares shall not be issued at a price below their nominal value. If the consideration payable to the Company for newly issued Shares exceeds the nominal value of those Shares, the excess is to be treated as share premium in respect of the Shares in the books of the Company.

The Board is specifically authorised to issue such new Shares and/or Warrants without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe for and to acquire the new Shares and/or the Warrants.

The authorisation will expire after 5 years as from the publication of the minutes of the general meeting of the shareholders creating the authorised share capital and may be renewed by a resolution of the general meeting of the shareholders in accordance with the quorum and majority required to amend these Articles.

The Board is authorised to do all things necessary to amend Article 5 in order to record the change of the share capital following any increase pursuant to the present article. The Board is empowered to take or authorize the actions required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law. Furthermore, the Board may delegate to any duly authorised manager of the Company, or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for Shares and/or Warrants or to do all things necessary to amend Article 5 in order to record the change of share capital following any increase pursuant to the present article.”

Costs and Expenses

The costs, expenses, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at EUR 2,000.-.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le onze décembre.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. ACP Vermögensverwaltung GmbH & Co. KG Nr. 4 d, une Gesellschaft mit beschränkter Haftung & Compagnie Kommanditgesellschaft constituée et existant selon les lois d'Allemagne et ayant son siège social au 6-8, Theresienstrasse, D - 80333 Munich, Allemagne, immatriculée auprès du Registre de Commerce de Munich sous le numéro HRA 89979,

ici représentée par Madame Stefanie Kreuzer, Rechtsanwältin, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

2. ACP-Beteiligungstreuhand GmbH, une Gesellschaft mit beschränkter Haftung & Compagnie Kommanditgesellschaft constituée et existant selon les lois d'Allemagne et ayant son siège social au 18, Färbergraben, D -80331 Munich, Allemagne, immatriculée auprès du Registre de Commerce de Munich sous le numéro HRB 123185,

ici représentée par Madame Stefanie Kreuzer, Rechtsanwältin, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

Les procurations, paraphées ne varietur par le mandataire des comparantes et par le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

Les comparantes sont tous les associés représentant l'intégralité du capital social de Selecta Group S.à r.l. (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180.778, ayant son siège social 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, constituée selon acte reçu par Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg en date du 8 octobre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2950 en date du 22 Novembre 2013. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains en date du 20 juin 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2333, en date du 1 septembre 2014.

Les comparantes représentant l'intégralité du capital social déclarent avoir renoncé à toute formalité de convocation. L'assemblée générale des associés est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime d'euro

(EUR 0,01) chacune, jusqu'à celui de douze mille cinq cents euros et sept centimes (EUR 12.500,07), par l'émission de sept (7) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

2. Modification de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions qui seront prises sous le point de l'agenda ci-dessus.

3. Divers.

Après avoir dûment examiné chaque point figurant à l'ordre du jour, l'assemblée générale des associés adopte à l'unanimité, et requiert le notaire instrumentant d'acter, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des associés décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de sept centimes d'euros (EUR 0,07) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) à celui de douze mille cinq cents euros et sept centimes (EUR 12.500,07), par l'émission de sept (7) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

Les sept (7) nouvelles parts sociales ont été souscrites comme suit:

- une (1) part sociale a été souscrite par KKR Mezzanine Partners I L.P., une limited partnership ayant son siège social au c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Centre, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, ici représentée par Madame Stefanie Kreuzer, Rechtsanwältin, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, a déclaré avoir souscrit pour le prix d'un centime d'euro (EUR 0,01);

- une (1) part sociale a été souscrite par KKR Mezzanine Partners I Side-by-Side L.P., une limited partnership ayant son siège social au c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Centre, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, ici représentée par Madame Stefanie Kreuzer, Rechtsanwältin, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, a déclaré avoir souscrit pour le prix d'un centime d'euro (EUR 0,01);

- une (1) part sociale a été souscrite par KKR-PBPR Capital Partners L.P., une limited partnership ayant son siège social au c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Centre, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, ici représentée par Madame Stefanie Kreuzer, Rechtsanwältin, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, a déclaré avoir souscrit pour le prix d'un centime d'euro (EUR 0,01);

- une (1) part sociale a été souscrite par Oregon Public Employees Retirement Fund, un fond de pension d'Etat ayant son siège social au 350 Winter Street N.E., Suite 100, Salem, Oregon 97301-3896, Tigard, OR 97223, Etats-Unis, ici représenté par Madame Stefanie Kreuzer, Rechtsanwältin, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, a déclaré avoir souscrit pour le prix d'un centime d'euro (EUR 0,01);

- une (1) part sociale a été souscrite par Presidio Investors Limited, une société par actions ayant son siège social au Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Caïman, No. 00285613, ici représentée par Madame Stefanie Kreuzer, Rechtsanwältin, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, a déclaré avoir souscrit pour le prix d'un centime d'euro (EUR 0,01);

- une (1) part sociale a été souscrite par Spruce Investors Limited, une société par actions ayant son siège social au Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Caïman, No. 273221, ici représentée par Madame Stefanie Kreuzer, Rechtsanwältin, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, a déclaré avoir souscrit pour le prix d'un centime d'euro (EUR 0,01); et

- une (1) part sociale a été souscrite par Valencia Investors Limited, une société par actions ayant son siège social au Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Caïman, No. 00286566, ici représentée par Madame Stefanie Kreuzer, Rechtsanwältin, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, a déclaré avoir souscrit pour le prix d'un centime d'euro (EUR 0,01); et

Les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement payées par un apport en numéraire; de telle manière que le montant de sept centimes d'euros (EUR 0,07) est maintenant à la disposition de la Société.

L'apport global d'un montant de sept centimes d'euros (EUR 0,07) est entièrement affecté au capital social.

Par la suite, KKR Mezzanine Partners I L.P., KKR Mezzanine Partners I Side-by-Side L.P., KKR-PBPR Capital Partners L.P., Oregon Public Employees Retirement Fund, Presidio Investors Limited, Spruce Investors Limited et Valencia Investors Limited, susmentionnés, tout représentés comme indiqué ci-dessus, se joignent à l'assemblée générale des associés et décident ensemble avec les autres associés les points suivants à l'ordre du jour.

Les procurations, paraphées ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale des associés décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital.** Le capital social est fixé à EUR 12.500,07 (douze mille cinq cents euros et sept centimes), représenté par 1.250.007 (un million deux cent cinquante mille sept) (les "Parts Sociales") parts sociales d'une valeur nominale de EUR 0,01 (un cent) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission et/ou un compte d'apport en capital (compte 115 - "Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres") peut être établi. L'avoir de ce compte de prime d'émission et/ou du compte d'apport en capital peut être utilisé pour payer les parts sociales que la Société pourrait racheter à ses associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés adoptée dans les conditions requises pour la modification des présents Statuts.

Le capital social de la Société non émis mais autorisé est fixé à vingt mille euros (EUR 20.000), divisé en deux millions (2.000.000) de Parts Sociales, chacune ayant une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) étant entendu que ces nouvelles Parts Sociales ne peuvent être émises qu'aux détenteurs de bons de souscription ("Warrants") tels qu'approuvés par l'assemblée générale des associés conformément à l'article 189 de la Loi ou de leur(s) cessionnaire(s) approuvés par l'assemblée générale des associés conformément à l'article 189 de la Loi. Le capital social non émis mais autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit par résolutions des associés adoptées dans les mêmes conditions requises pour la modification des présents Statuts.

Dans les limites du capital social autorisé fixées par le présent article, le Conseil est autorisé et à le pouvoir de:

- émettre jusqu'à un total de sept cent cinquante mille (750.000) bons de souscription ("Warrants") (les "Bons de Souscription" ("Warrants")) conformément à l'Instrument de Warrant conférant le droit à leurs détenteurs de souscrire aux Parts Sociales de la Société lors de l'exercice des Bons de Souscription ("Warrants") conformément à l'Instrument de Warrant et dans les limites du capital social autorisé, avec ou sans prime d'émission. Ces nouvelles Parts Sociales devront conférer les mêmes droits que les Parts Sociales existantes. Les autres termes et conditions devront être déterminés par le Conseil; et

- lors d'un exercice des Bons de Souscription ("Warrants"), réaliser toute augmentation du capital social, avec ou sans prime d'émission, dans les limites du capital social autorisé et conformément aux termes des Bons de Souscription ("Warrants") émis à tout moment par la Société, en une ou plusieurs tranches successives, par l'émission de nouvelles Parts Sociales, libérées par voie de versements en espèce et/ou d'apports en nature du prix de souscription des Bons de Souscription ("Warrants");

- déterminer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des nouvelles Parts Sociales. Néanmoins, les parts sociales ne pourront pas être émises à un prix inférieur à leur valeur nominale. Si la somme payable à la Société pour les parts sociales émises excède le pair comptable de ces parts sociales, l'excédent sera traité comme prime d'émission relative aux Parts Sociales dans les comptes de la Société.

Le Conseil est expressément autorisé à émettre de telles nouvelles Parts Sociales et/ou Bons de Souscription ("Warrants") sans réserver de droit préférentiel de souscription aux associés existants pour souscrire ou acquérir les nouvelles Parts Sociales et/ou Bons de Souscription ("Warrants").

Cette autorisation est valable pour une période de 5 (cinq) ans après la date de publication du procès-verbal de l'assemblée générale des associés créant le capital social autorisé et pourra être renouvelée par une résolution de l'assemblée générale des associés conformément au quorum et à la majorité requis pour modifier les présents Statuts.

Le Conseil est autorisé à prendre toute action nécessaire pour modifier l'article 5 afin d'enregistrer le changement de capital social suivant toute augmentation réalisée en vertu du présent article. Le Conseil a le droit de prendre et d'autoriser les actions requises pour l'exécution et la publication de telles modifications conformément à la loi. De plus, le Conseil peut déléguer à tout gérant ou dirigeant de la Société ou à toute autre personne dûment autorisée, la charge d'accepter les souscriptions et de recevoir paiement pour les Parts Sociales et/ou les Bons de Souscription ("Warrants") ou de prendre toute action nécessaire pour modifier l'article 5 afin d'enregistrer le changement de capital social suivant toute augmentation réalisée en vertu du présent article.»

Frais et Dépenses

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui incombe à la Société en raison de cet acte est évalué à environ EUR 2.000,-

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; et qu'à la demande des mêmes comparantes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire des comparantes connues du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire des comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. KREUZER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 21 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/40856. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 7 janvier 2016.

Référence de publication: 2016006028/287.

(160004400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2016.

Teseo Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 82.366.

In the year two thousand and fifteen, on the eighteenth of December.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Is held

an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of "TESEO LUXEMBOURG S.A.", a public limited company ("société anonyme") governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, established and having its registered office in L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 82.366, (the "Company"), incorporated pursuant to a deed dated June 5th, 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1152 of December 12th, 2001.

The Meeting is presided by Mr. Eric LECLERC, employee, with professional address in Howald.

The Chairman appoints as secretary Mrs Catherine BEERENS, employee, with professional address in Howald.

The Meeting elects as scrutineer Mrs Vanessa TIMMERMANS, employee, with professional address in Howald.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman has declared and requested the officiating notary to state:

A) That the agenda of the Meeting is the following:

Agenda:

1. Transfer, with effect on January 1st, 2016, of the registered office of the Company from L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau to L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

2. Subsequent amendment of the statutes.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the Meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the Meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present Meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present Meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the Meeting, after deliberation, took unanimously the following resolution:

Sole resolution

The Meeting resolves, with effect on January 1st, 2016, to transfer the registered office of the Company from L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau to L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen and to amend consequently article 2, first sentence of the statutes, as follows:

“ **Art. 2. First sentence.** The registered office is established in the Municipality of Hesperange (Grand-Duchy of Luxembourg).

No further item being on the agenda of the Meeting and none of the shareholders present or represented asking to speak, the Chairman then adjourned the Meeting.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at seven hundred fifty Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Howald, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix-huit décembre.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée") des actionnaires de "TESEO LUXEMBOURG S.A.", une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 82.366, (la "Société"), constituée suivant acte reçu en date du 5 juin 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1152 du 12 décembre 2001.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Eric LECLERC, employé, demeurant professionnellement à Howald.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Catherine BEERENS, employée, demeurant professionnellement à Howald.

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Vanessa TIMMERMANS, employée, demeurant professionnellement à Howald.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert, avec effet au 1^{er} janvier 2016, du siège social de la Société de L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau à L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

2. Modification afférente des statuts.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre de actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'Assemblée décide, avec effet au 1^{er} janvier 2016, de transférer le siège social de la Société de L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau à L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen et de modifier en conséquence la première phrase de l'article 2 des statuts, afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2. Première phrase.** Le siège social est établi dans la commune de Hesperange (Grand-Duché de Luxembourg).

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à sept cent cinquante euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Howald, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. LECLERC, C. BEERENS, V. TIMMERMANS, C. WERSANDT

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 23 décembre 2015. 2LAC/2015/29760. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 31 décembre 2015.

Référence de publication: 2016006140/109.

(160004797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2016.

Orion Master IV Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 259.793,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 173.948.

In the year two thousand fifteen, on the twenty second day of December.

Before us, Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Orion Dutch Partner B.V., a private company with limited liability (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) incorporated under the laws of the Netherlands, registered with the Chamber of Commerce of Amsterdam under number 55987370, having its registered office at Herikerbergweg 238, 1101 CM Amsterdam Zuidoost, the Netherlands, in its capacity as the administrative general partner of Orion Fund IV Partner C.V., a commanditaire vennootschap governed by the laws of The Netherlands, registered with the Chamber of Commerce of Amsterdam under number 56416911, with its registered office at Herikerbergweg 238, 1101 CM Amsterdam Zuidoost, the Netherlands, holding the shares of the Company for the account of Orion European Real Estate Fund IV C.V., a commanditaire vennootschap incorporated and existing under the laws of the Netherlands, registered with the Chamber of Commerce of Amsterdam under number 56474830, having its registered office at Herikerbergweg 238, 1101 CM Amsterdam Zuidoost, the Netherlands (hereinafter the "Sole Member"),

here represented by Monsieur Frank Stolz-Page, professionally residing in Mondorf-les-Bains,

by virtue of a proxy under private seal with power of substitution, given on 21 and 22 December 2015.

The said proxy, initialed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole member of Orion Master IV Luxembourg S.à r.l. (hereinafter the "Company"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 11/13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 173.948, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 19 December 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 13 February 2013 number 350.

The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 22 December 2015 not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing party, represented as stated above, representing the entire share capital of the Company, requested the undersigned notary to act that the agenda of the meeting is as follows:

Agenda

1. Reduction of the share capital of the Company by an amount of twenty seven thousand four hundred seventy seven euros (EUR 27,477.-) so as to reduce it from its current amount of two hundred eighty seven thousand two hundred seventy euros (EUR 287,270.-) to two hundred fifty nine thousand seven hundred ninety three euros (EUR 259,793.-) through the cancellation by the Company of all the class J shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-);

2. Subsequent amendment of article 5 paragraph 1 of the articles of association of the Company;

3. Miscellaneous.

Having duly considered each item on the agenda, the Sole Member takes, and requires the undersigned notary to enact, the following resolutions:

First resolution

Following the redemption of all the class J shares by the Company, the Sole Member resolves to reduce the Company's share capital by an amount of twenty seven thousand four hundred seventy seven euros (EUR 27,477.-) so as to reduce it from its current amount of two hundred eighty seven thousand two hundred seventy euros (EUR 287,270.-) to two hundred fifty nine thousand seven hundred ninety three euros (EUR 259,793.-) through the cancellation by the Company of all the class J shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Member resolves to amend article 5, paragraph 1 of the articles of association of the Company which shall be enforced and now reads as follows:

“ **Art. 5. Capital.** The issued share capital of the Company is set at two hundred fifty nine thousand seven hundred ninety three euros (EUR 259,793.-), divided into twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares (the “Ordinary Shares”) with a par value of one euro (EUR 1.-) each, and two hundred forty seven thousand two hundred ninety three (247,293) alphabet shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, subdivided into:

- twenty seven thousand four hundred seventy seven (27,477) A shares (the “A Shares”),
- twenty seven thousand four hundred seventy seven (27,477) B shares (the “B Shares”),
- twenty seven thousand four hundred seventy seven (27,477) C shares (the “C Shares”),
- twenty seven thousand four hundred seventy seven (27,477) D shares (the “D Shares”),
- twenty seven thousand four hundred seventy seven (27,477) E shares (the “E Shares”),
- twenty seven thousand four hundred seventy seven (27,477) F shares (the “F Shares”),
- twenty seven thousand four hundred seventy seven (27,477) G shares (the “G Shares”),
- twenty seven thousand four hundred seventy seven (27,477) H shares (the “H Shares”), and
- twenty seven thousand four hundred seventy seven (27,477) I shares (the “I Shares”) (the “Shares”).”

Costs and Expenses

The costs, expenses, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at two thousand five hundred euro (EUR 2,500).

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, at the office of the undersigned notary, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same proxyholder and in case of discrepancy between the English and the French texts, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-deuxième jour du mois de décembre.

Par devant nous, Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Orion Dutch Partner B.V., une société à responsabilité limitée (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) constituée et régie par les lois des Pays-Bas, inscrite au Registre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 55987370, ayant son siège social à Herikerbergweg 238, 1101 CM Amsterdam Zuidoost, Pays Bas, en sa capacité d'associé commandité administratif d'Orion Fund IV Partner C.V., un commanditaire vennootschap régi par les lois des Pays-Bas, inscrit au Registre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 56416911, ayant son siège social à Herikerbergweg 238, 1101 CM Amsterdam Zuidoost, Pays-Bas, détenant les parts sociales de la Société pour le compte d'Orion European Real Estate Fund IV C.V., un commanditaire vennootschap régi par les lois des Pays-Bas, inscrit au Registre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 56474830, ayant son siège social à Herikerbergweg 238, 1101 CM Amsterdam Zuidoost, Pays-Bas (ci-après l'«Associé Unique»),

ici représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, résidant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé avec pouvoirs de substitution donnée les 21 et 22 décembre 2015.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante est l'associé unique de Orion Master IV Luxembourg S.à r.l. (ci-après la “Société”), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 11/13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 173.948, constituée suivant un acte reçu par Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, en date du 19 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°350 en date du 13 février 2013.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte reçu par le notaire soussigné daté du 17 décembre 2015, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social de la Société a requis le notaire soussigné de prendre acte que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Réduction du capital social de la Société d'un montant de vingt-sept mille quatre soixante-dix-sept euros (EUR 27.477,-) pour le porter de son montant actuel de deux cent quatre-vingt-sept mille deux cent soixante-dix euros (EUR 287.270,-) à deux cent cinquante-neuf mille sept cent quatre-vingt-treize euros (EUR 259.793,-), par l'annulation de toutes les parts sociales de catégorie J, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

2. Modification subséquente de l'article 5 paragraphe 1 des statuts de la Société;

3. Divers.

Après avoir dûment examiné chaque point figurant à l'ordre du jour, l'Associé Unique adopte, et requiert le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Suite au rachat de de toutes les parts sociales de catégorie J par la Société, l'Associé Unique décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de vingt-sept mille quatre soixante-dix-sept euros (EUR 27.477,-) pour le porter de son montant actuel de deux cent quatre-vingt-sept mille deux cent soixante-dix euros (EUR 287.270,-) à deux cent cinquante-neuf mille sept cent quatre-vingt-treize euros (EUR 259.793,-), par l'annulation de toutes les parts sociales de catégorie J, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

Deuxième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5, paragraphe 1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital.** Le capital émis de la Société est fixé à deux cent cinquante-neuf mille sept cent quatre-vingt-treize euros (EUR 259.793,-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires») ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune et deux cent quarante-sept mille deux quatre-vingt-treize (247.293) parts sociales alphabet ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, subdivisées en:

- vingt-sept mille quatre cent soixante-dix-sept sept (27.477) parts sociales de catégorie A,
- vingt-sept mille quatre cent soixante-dix-sept sept (27.477) parts sociales de catégorie B,
- vingt-sept mille quatre cent soixante-dix-sept sept (27.477) parts sociales de catégorie C,
- vingt-sept mille quatre cent soixante-dix-sept sept (27.477) parts sociales de catégorie D,
- vingt-sept mille quatre cent soixante-dix-sept sept (27.477) parts sociales de catégorie E,
- vingt-sept mille quatre cent soixante-dix-sept sept (27.477) parts sociales de catégorie F,
- vingt-sept mille quatre cent soixante-dix-sept sept (27.477) parts sociales de catégorie G,
- vingt-sept mille quatre cent soixante-dix-sept sept (27.477) parts sociales de catégorie H, et
- vingt-sept mille quatre cent soixante-dix-sept sept (27.477) parts sociales de catégorie I (les «Part sociales»).

Frais et Dépenses

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui incombe à la Société en raison de cet acte est évalué à environ deux mille cinq cents euros (EUR 2.500).

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; et qu'à la demande du même mandataire et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom et résidence, ledit mandataire a signé, avec le notaire, le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 29 décembre 2015. GAC/2015/11805. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): N. DIEDERICH.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 12 janvier 2016.

Référence de publication: 2016007726/146.

(160007232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2016.

RIEM, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 1, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 163.301.

Les comptes annuels au 31.12.14 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016067586/10.

(160029871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2016.

Rodizio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4994 Schouweiler, 3, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 181.626.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016067587/10.

(160030051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2016.

SecureOps S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 190.157.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 février 2016.

Référence de publication: 2016067600/10.

(160030340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2016.

Finance Européenne S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 37.945.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FINANCE EUROPENNE S.A.

Référence de publication: 2016067377/10.

(160030154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2016.

FB Patrimoine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 173.446.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FB Patrimoine S.à r.l.

François Fiat / Geneviève Baud / Fabrice Geimer

Gérant A / Gérant A / Gérant B

Référence de publication: 2016067373/12.

(160030053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2016.